



# Plan Climat

Air · Énergie  
Territorial

**Plan d'actions**

2 0 5 0   
= **zéro**  
carbône



*Aunis-  
Sud*

Imagine la futurité

# SOMMAIRE DU PLAN D' ACTIONS

## **AXE 1 : DIVERSIFIER LE MIX ENERGETIQUE RENOUVELABLE POUR ATTEINDRE L'AUTONOMIE A L'ECHELLE DU BASSIN DE VIE ..... 5**

### **Objectif stratégique 1.1 : Augmenter la production de chaleur, de gaz et d'électricité à partir de sources renouvelables**

<i>Objectif opérationnel 1.1.1   Accompagner le développement du solaire photovoltaïque et thermique .....</i>	<i>6</i>
<i>Objectif opérationnel 1.1.2   Suivre les dossiers éoliens et les encadrer .....</i>	<i>10</i>
<i>Objectif opérationnel 1.1.3   Structurer une filière locale de production et de consommation de bois énergie.....</i>	<i>12</i>
<i>Objectif opérationnel 1.1.4   Développer l'utilisation de la méthanisation.....</i>	<i>15</i>

### *Objectif stratégique 1.2 : Structurer le territoire pour permettre le développement des énergies renouvelables*

<i>Objectif opérationnel 1.2.1   Structurer un cadre permettant de développer les énergies renouvelables .....</i>	<i>18</i>
<i>Objectif opérationnel 1.2.2   Faire le lien entre énergie et réseaux.....</i>	<i>20</i>

## **AXE 2 : DEVELOPPER LA SOBRIETE DANS LES BATIMENTS EXISTANTS, TANT POUR LEUR UTILISATION QUE LORS DE LEUR RENOVATION..... 22**

### **Objectif stratégique 2.1 : Encourager la rénovation des bâtiments**

<i>Objectif opérationnel 2.1.1   Promouvoir la sobriété et l'efficacité énergétiques, ainsi que la rénovation performante auprès des entreprises et des collectivités.....</i>	<i>23</i>
<i>Objectif opérationnel 2.1.2   Lutter activement contre la précarité énergétique et accompagner les particuliers à la rénovation de leur logement .....</i>	<i>27</i>

### **Objectif stratégique 2.2 : Améliorer les performances thermiques environnementales des bâtiments - construire et rénover durablement**

<i>Objectif opérationnel 2.2.1   Structurer une filière de matériaux biosourcés et/ou de réemploi.....</i>	<i>30</i>
<i>Objectif opérationnel 2.2.2   Limiter l'artificialisation des sols par l'habitat et lutter contre la vacance.....</i>	<i>34</i>

**AXE 3 : REPENSER L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE POUR DONNER ACCES A DES SOLUTIONS DE MOBILITE ALTERNATIVES AU PLUS GRAND NOMBRE ..... 36**

**Objectif stratégique 3.1 : Encourager le développement des transports partagés et les modes doux**

*Objectif opérationnel 3.1.1 | Mettre en place un plan de développement de l'offre intermodale... 37*

*Objectif opérationnel 3.1.2 | Travailler avec les entreprises et acteurs de la mobilité sur le territoire ..... 39*

*Objectif opérationnel 3.1.3 | Faciliter l'accès au covoiturage et aux transports en commun pour tous..... 42*

*Objectif opérationnel 3.1.4 | Inciter à la pratique des modes actifs tels que la marche et le vélo... 45*

**Objectif stratégique 3.2 : Adapter l'aménagement du territoire aux mobilités alternative**

*Objectif opérationnel 3.2.1 | Repenser l'organisation du territoire pour favoriser la mobilité douce et permettre la mutualisation des transports ..... 48*

*Objectif opérationnel 3.2.2 | Développer l'électromobilité et les carburants alternatifs ..... 50*

**AXE 4 : RENFORCER NOS ECOSYSTEMES, PRINCIPAL LEVIER DE PROTECTION FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES, ET PRESERVER LA QUALITE DE L'EAU..... 53**

**Objectif stratégique 4.1 : Étudier et gérer le risque lié à l'eau**

*Objectif opérationnel 4.1.1 | Réduire les risques et la vulnérabilité du territoire face aux inondations..... 54*

*Objectif opérationnel 4.1.2 | Améliorer la gestion des niveaux d'eau ..... 57*

*Objectif opérationnel 4.1.3 | Préserver les zones humides et hydromorphes..... 59*

*Objectif opérationnel 4.1.4 | Préserver la quantité et la qualité de l'eau potable sur le territoire... 61*

**Objectif stratégique 4.2 : Protéger la biodiversité et favoriser le développement du stockage du carbone dans les sols et dans la végétation**

*Objectif opérationnel 4.2.1 | Favoriser la végétalisation du territoire ..... 64*

*Objectif opérationnel 4.2.2 | Préserver la biodiversité et permettre le stockage carbone ..... 67*

*Objectif opérationnel 4.2.3 | Lutter contre l'étalement urbain ..... 70*

**AXE 5 : S'APPUYER SUR LA TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU PCAET ..... 73**

**Objectif stratégique 5.1 : Adapter la production agricole aux enjeux environnementaux**

*Objectif opérationnel 5.1.1 | Faire évoluer les pratiques agricoles face aux enjeux ..... 74*

*Objectif opérationnel 5.1.2 | Mieux connaître et maîtriser les enjeux associés aux pesticides..... 78*

**Objectif stratégique 5.2 : Favoriser le lien agriculture - alimentation du territoire**  
*Objectif opérationnel 5.2.1 | Développer les commerces alimentaires de proximité et les circuits courts..... 81*  
*Objectif opérationnel 5.2.2 | Favoriser la mise en relation entre producteurs locaux et acheteurs publics..... 83*

**AXE 6 : PILOTER ET ANIMER LA STRATEGIE PLAN CLIMAT DE LA CDC POUR DEVENIR DES COLLECTIVITES EXEMPLAIRES..... 86**

**Objectif stratégique 6.1 : Assurer la cohérence des politiques publiques avec le Plan Climat**  
*Objectif opérationnel 6.1.1 | Organiser le pilotage et le suivi de la démarche..... 87*  
*Objectif opérationnel 6.1.2 | Travailler activement avec les territoires voisins..... 90*

**Objectif stratégique 6.2 : Être exemplaire sur son patrimoine et ses activités**  
*Objectif opérationnel 6.2.1 | Rénover les bâtiments publics / produire et consommer des énergies renouvelables ..... 93*  
*Objectif opérationnel 6.2.2 | Être exemplaire sur les déplacements des agents ..... 97*  
*Objectif opérationnel 6.2.3 | Mettre en place une politique d'achat public responsable..... 100*  
*Objectif opérationnel 6.2.4 | Optimiser l'éclairage public ..... 102*  
*Objectif opérationnel 6.2.5 | Être exemplaire sur la gestion de l'eau..... 104*

**Objectif stratégique 6.3 : Informer, sensibiliser et concerter avec le territoire**  
*Objectif opérationnel 6.3.1 | Concerner sur le territoire ..... 106*  
*Objectif opérationnel 6.3.2 | Encourager le portage de projet par les citoyens et autres acteurs locaux ..... 108*

Chaque objectif opérationnel fait l'objet d'une fiche multi-actions détaillée (précisant les actions, moyens, porteurs, partenaires, etc.).

La légende utilisée pour les pictogrammes dans les fiches-action est la suivante :

Critères choisis		
Nature de l'impact	Action ayant un impact sur la qualité de l'air	
	Action ayant un impact sur l'adaptation au changement climatique	
	Action ayant un impact sur l'eau	
	Action ayant un impact sur le sol	
	Action ayant un impact sur la biodiversité	



# Plan Climat

Air · Énergie  
Territorial

## Plan d'actions

Diversifier le mix énergétique  
renouvelable pour atteindre  
l'autonomie à l'échelle du  
bassin de vie

2 0 5 0   
= **zéro**  
carbone



*Aunis-  
Sud*

Imagine la futurité

## **AXE 1 : Diversifier le mix énergétique renouvelable pour atteindre l'autonomie à l'échelle du bassin de vie**

### **Objectif Stratégique 1.1 | Augmenter la production de chaleur, de gaz et d'électricité à partir de sources renouvelables**

#### **Objectif opérationnel 1.1.1 | Accompagner le développement du solaire photovoltaïque et thermique**

**Attente des habitants :** Les habitants comprennent les inconvénients et les impacts liés aux différentes sources d'énergie, y compris les sources d'énergie renouvelables. Ils souhaitent un mix énergétique diversifié, en passant par l'augmentation de la part des énergies renouvelables pour rendre le territoire plus autonome en énergie.

Fiche rédigée :	Le 7 octobre 2024
Fiche modifiée :	
Objet de la modification :	
Modifiée par :	

#### **Contexte et objectifs**

*Le territoire de la Communauté de Communes bénéficie d'un ensoleillement annuel important et, par conséquent, d'un fort potentiel de développement de l'énergie solaire. En 2019, Aunis Sud disposait de 4 centrales photovoltaïques de puissance supérieure à 1 MWc (Mégawatt-crête), produisant environ 8 GWh (soit 48% de la production solaire). Le reste de la production est assurée par des installations diffuse et individuelles, pour un total de 17 GWh. D'ici 2030, la stratégie du PCAET d'Aunis Sud prévoit de produire 40 GWh supplémentaires (38 GWh en photovoltaïque et 2 GWh en solaire thermique).*

#### **Mesures opérationnelles**

	<b>Actions en cours</b>
	<p><b>Réaliser des notes d'opportunités pour des projets de production d'énergie solaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Encourager l'émergence de projets (photovoltaïques et solaires) en toiture ou en ombrière</li><li>&gt; Identifier les sites à potentiel et/ou soumis à obligation(s)</li><li>&gt; Comparer les différents schémas parmi :<ul style="list-style-type: none"><li>- revente totale ;</li><li>- autoconsommation individuelle avec revente du surplus ;</li><li>- autoconsommation collective patrimoniale en investissement propre ;</li><li>- autoconsommation collective "ouverte" en tiers investissement ;</li></ul></li><li>&gt; Identifier les contraintes (raccordements, urbanisme, ...)</li></ul> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud (en direct et/ou avec le CRER)</b> <i>Planning de l'action : à partir de 2024</i></p>
	<p><b>Accompagner les habitants et les entreprises pour l'installation de projets de production d'énergie solaire sur toiture :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Sensibiliser, informer, conseiller.</li></ul> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud (en direct et/ou avec le CRER)</b> <i>Planning de l'action : à partir de 2024</i></p>

	<p><b>Développer le tiers investissement photovoltaïque avec par exemple la SEM Energies Midi Atlantique (SEM EMA) ou étudier la possibilité de créer une structure équivalente :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; La SEM, ou PCER, ou autre acteur porte l'investissement et la maintenance</li> <li>&gt; La collectivité met à disposition une toiture ou un espace public (pour ombrière) en échange d'un loyer (environ 100€/an pour la SEM)</li> <li>&gt; L'acteur revend la part d'autoconsommation de la collectivité à celle-ci à un prix plus avantageux que l'offre de marché</li> <li>&gt; Les projets sont éligibles à partir de 36 kWc.</li> </ul> <p><b>Porteurs : différents investisseurs photovoltaïques dont la SEM EMA, PCER, Demosol, etc.</b>  <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>
	<p><b>Accompagner les projets d'énergie citoyenne :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Organiser des réunions d'information du public sur les sociétés citoyennes de production d'énergie renouvelable</li> <li>&gt; Accompagner les groupes de citoyens intéressés dans leur démarche de création de société citoyenne</li> <li>&gt; Mettre à disposition des sites pour l'installation de ces ENR (sur les propriétés des collectivités par exemple)</li> <li>&gt; Accompagner financièrement les sociétés dans les moments à risque du montage de projet et/ou intégrer les sociétés créées</li> </ul> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud (en direct et/ou avec un partenaire spécialisé)</b>  <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>
	<p><b>Conseiller les porteurs de projets photovoltaïques sur l'intégration au paysage des installations :</b></p> <p>Le PNR Marais poitevin propose des conseils sur les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Photovoltaïque et bâtiment ancien</li> <li>&gt; Photovoltaïque et paysages</li> </ul> <p><b>Porteur : PNR Marais poitevin</b>  <i>Planning de l'action : à partir de 2024</i></p>
<b>Actions planifiées</b>	
	<p><b>Cadrer le développement de l'agrivoltaïsme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Etudier les possibles impacts sur l'activité agricole, en suivant le guide à venir (ADEME et/ou Chambre d'agriculture et/ou AMORCE)</li> <li>&gt; Mener des études permettant de préciser les lieux d'implantation aux moindres impacts sur la biodiversité et les milieux (prendre en compte l'Atlas de Biodiversité Communale intercommunal à venir)</li> <li>&gt; Créer ou utiliser un cahier des charges et une charte de "bonne conduite" alimentés par ces informations.</li> </ul> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud</b>  <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>
	<p><b>Territoire test agrivoltaïsme sur l'aire d'alimentation de captage (AAC) de Landrais (projet de territoire) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Proposer un cadre de travail aux promoteurs et exploitants agricoles (via AMI)</li> <li>&gt; Promotion de la concertation locale</li> <li>&gt; Intégration des enjeux environnementaux aux projets</li> </ul> <p><b>Porteur : Eau 17</b>  <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>

	<p><b>Suivre les données de consommation d'électricité et de production photovoltaïque :</b> Les données sont accessibles sur l'open data d'Enedis (à N-1) et mises à jour annuellement. Elles sont ventilées par commune et par secteur. Cette action concerne également les autres énergies électriques telles que l'éolien.</p> <p><b>Porteurs : CdC Aunis Sud, ENEDIS, CRER, Demosol</b> <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>
	<b>Pistes de réflexion</b>
	<p><b>Équiper les toitures des bâtiments et les parkings publics</b></p> <p><b>Porteurs : CdC Aunis Sud, Communes, CRER et autres partenaires</b> <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>

 <b>Acteurs à impliquer</b>	
<b>Porteur de l'action : CdC Aunis Sud</b>	
<b>Services concernés à la CdC Aunis Sud</b>	<b>Partenaires externes</b>
Service Environnement & Transitions, Services Techniques	Chambre d'agriculture 17-79, SDEER, Communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), ADEME, ANE!rs17, CRER, Demosol, PCER, SEM EMA, PNR Marais Poitevin, Enedis, Eau 17

Réduction des émissions de GES	++	Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	+
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR	+++	Adaptation aux vulnérabilités	

 <b>Moyens humains et financiers</b>	
Chargés de mission TEPOS et PCAET CdC Aunis Sud	

 <b>Evaluation environnementale stratégique</b>	
<p><b>Enjeux :</b> Le photovoltaïque au sol modifie le paysage s'il existe des co-visibilités entre le projet et des éléments de paysage, sans pour autant constituer une nuisance visuelle. Le photovoltaïque au sol peut menacer la biodiversité sur site en créant des zones d'ombres et en limitant la circulation des espèces. Si des projets au sol devaient émerger, il convient donc de sélectionner les sites avec les enjeux de biodiversité les plus faibles, notamment en dehors des espaces protégés Natura 2000.</p> <p><b>Mesures à mettre en place pour éviter et réduire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les parcs au sol : être vigilant pour privilégier les lieux ayant de faibles enjeux de biodiversité et situés à plus de 500 m des zones Natura 2000 du territoire.</li> <li>- Aucun projet, y compris agriphotovoltaïque, en zone humide.</li> <li>- Veiller à l'intégration paysagère des projets.</li> </ul>	

 Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux	
	Objectif à 2030
Rapport entre la production d'énergie solaire et la consommation énergétique sur le territoire (%) <i>État initial : 2,4% en 2021 (Source : AREC, Terristory)</i>	9%
Puissance photovoltaïque installée sur le territoire (MWc) <i>État initial : 28,15 MWc en 2024 (Source : Opendata Réseaux-Énergie) dont 4 centrales PV de puissance supérieure à 1 MWc (Diagnostic PCAET 2023)</i>	41,25 MWc
Production d'ENR solaire thermique (GWh) <i>État initial : 0,81 GWh en 2022 (Source : AREC, Terristory)</i>	2 GWh
Production d'ENR solaire photovoltaïque (GWh) <i>État initial : 23,5 GWh en 2022 (Source : AREC, Terristory)</i>	55 GWh
Part des bâtiments communaux et intercommunaux à potentiel photovoltaïque (Structure bâtiment, orientation et sans ombrage) équipés (%) <i>État initial : à calculer d'ici début 2025</i>	50%
Part de l'autoconsommation dans la consommation des bâtiments communaux et intercommunaux hors piscine (en %) <i>État initial : à calculer d'ici début 2025</i>	50% des consommations d'été (d'avril à septembre inclus)
Nombre de parcs photovoltaïques installés en zone Natura 2000 et autres espaces protégés (dont zones humides) <i>État initial : 0 en 2024</i>	0
Nombre de parcs photovoltaïques soumis à compensation environnementale <i>État initial : 1 (St-Pierre d'Amilly) en 2024</i>	Non défini

## **AXE 1 : Diversifier le mix énergétique renouvelable pour atteindre l'autonomie à l'échelle du bassin de vie**

### **Objectif Stratégique 1.1 | Augmenter la production de chaleur, de gaz et d'électricité à partir de sources renouvelables**

#### **Objectif opérationnel 1.1.2 | Suivre les dossiers éoliens et les encadrer**

**Attente des habitants :** Sans objet

Fiche rédigée :	Le 7 octobre 2024
Fiche modifiée :	
Objet de la modification :	
Modifiée par :	

#### **Contexte et objectifs**

*En 2023, le territoire compte 4 parcs éoliens : Saint-Crépin, Saint-Pierre-la-Noue, Marsais et Chambon-Landrais. Les 21 éoliennes de ces parcs produisent environ 87 GWh chaque année. 5 autres parcs éoliens ont récemment été autorisés et sont en attente de construction. Ils augmenteraient la production de 225 GWh, pour atteindre 313 GWh sur le territoire. La stratégie du PCAET comptabilise ces projets à venir et prévoit deux options pour atteindre ses objectifs de production d'énergie renouvelable: un unique parc éolien supplémentaire, ou l'extension de parcs existants, ou le repowering des parcs existants.*

#### **Mesures opérationnelles**

	<b>Actions en cours</b>
	<p><b>Suivre les projets éoliens en cours :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Garder le contact avec les promoteurs</li><li>&gt; Intervenir auprès d'eux pour une meilleure prise en compte des enjeux locaux dans leurs projets (qualité de vie et environnement en premier lieu)</li><li>&gt; Se positionner contre si le projet ne respecte pas les enjeux du territoire</li><li>&gt; Intervenir auprès d'eux pour obtenir des retombées positives des projets autorisés (participation citoyenne, investissements environnementaux, mesures de protection et compensatoires...)</li></ul> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud, développeurs</b> <i>Planning de l'action : renforcement depuis 2024</i></p>
	<b>Actions planifiées</b>
	<p><b>Anticiper le renouvellement des parcs anciens :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Garder le contact avec les gestionnaires des parcs éoliens</li><li>&gt; Intervenir auprès d'eux pour une meilleure prise en compte des enjeux locaux dans la gestion du parc et les projets de renouvellement (qualité de vie et environnement en premier lieu)</li><li>&gt; Se positionner contre si le projet ne respecte pas les enjeux du territoire</li><li>&gt; Intervenir auprès d'eux pour obtenir des retombées positives des projets de renouvellement (participation citoyenne, investissements environnementaux, mesures de protection et compensatoires...)</li></ul> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud, développeurs</b> <i>Planning de l'action : depuis 2024</i></p>

Pistes de réflexion	
	<p><b>Etudier la possibilité d'une opération d'Autoconsommation Collective d'Electricité (ACCE)</b>            Conserver pour cela une éolienne de moins de 3 MW, comme envisagé par le projet (non abouti) d'Eolise « Aunis 3 »</p> <p><b>Porteurs : CdC Aunis Sud, développeurs</b>  <i>Planning de l'action : en attente d'évolutions juridiques</i></p>

Acteurs à impliquer	
<b>Porteur de l'action :</b>	
<b>Services concernés à la CdC Aunis Sud</b>	<b>Partenaires externes</b>
Service Environnement & Transitions CdC Aunis Sud	Communes, développeurs éoliens, Enedis, autres EPCI

Réduction des émissions de GES	++	Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	+
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR	+++	Adaptation aux vulnérabilités	

Moyens humains et financiers	
Chargés de mission TEPOS et PCAET CdC Aunis Sud	

Evaluation environnementale stratégique	
<p>Les projets éoliens peuvent engendrer une incidence négative sur les chiroptères et les oiseaux principalement, mais également sur les zones humides. Afin d'éviter et de réduire les risques, il est recommandé de situer tout projet éolien hors des zones humides et hydromorphes et à plus de 1000 m d'une zone Natura 2000. Les sites Natura 2000 concernés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'anse de Fouras, la baie d'Yves et le marais de Rochefort (FR5410013) ; ce site concerne sur Aunis Sud les communes d'Ardillières, Ballon, Ciré d'Aunis, Genouillé, Landrais, Saint-Crépin et Saint-Pierre la Noue ;</li> <li>• Le marais poitevin (FR 5410100) ; ce site concerne sur Aunis Sud les communes d'Anais, Saint-Saturnin du Bois et Saint-Pierre d'Amilly.</li> </ul>	

Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux	
	<b>Objectif 2030</b>
Production d'EnR éolienne sur le territoire (GWh) <i>État initial : 84 GWh en 2022 (Source : AREC, Terristory)</i>	179 GWh
Rapport entre la production d'énergie éolienne et la consommation du territoire (%) <i>État initial : 11% en 2021 (Source : AREC, Terristory)</i>	28,5%
Nombre d'éoliennes situées dans ou à moins de 1 000 m d'une zone Natura 2000 <i>État initial : 0 en 2023</i>	0
Nombre d'éoliennes situées dans une zone humide ou hydromorphe <i>État initial : 0 en 2023</i>	0

**AXE 1 : Diversifier le mix énergétique renouvelable pour atteindre l'autonomie à l'échelle du bassin de vie**  
**Objectif Stratégique 1.1 | Augmenter la production de chaleur, de gaz et d'électricité à partir de sources renouvelables**

**Objectif opérationnel 1.1.3 | Structurer une filière locale de production et de consommation de bois énergie**

**Attente des habitants :** Sans objet

Fiche rédigée :	Le 7 octobre 2024
Fiche modifiée :	
Objet de la modification :	
Modifiée par :	

 **Contexte et objectifs**

*La production d'énergie renouvelable d'Aunis Sud est actuellement en majorité issue de la filière bois-énergie (44% de l'énergie produite), provenant surtout d'installations individuelles de chauffage résidentiel (bûches, granulés, plaquettes). Le territoire étant peut-être doté de massifs forestiers et de haies, à l'heure actuelle ce bois est importé. La stratégie du PCAET prévoit à 2030 et 2050 une part stable du bois-énergie dans son mix énergétique par rapport à 2019 (82 GWh). L'enjeu pour le territoire est donc de développer une filière d'approvisionnement utilisant la ressource locale mobilisable tout en assurant l'entretien des espaces boisés.*

 **Mesures opérationnelles**

	<b>Actions en cours</b>
	<p><b>Soutenir la création de filières de production de bois et biomasse-énergie locales (Miscanthus, tailles de haies, etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Participer aux réflexions avec les autres acteurs (Eau 17, SYMBO, PNR, etc.)</li> <li>&gt; Accompagner les porteurs de projets</li> <li>&gt; Permettre la création de débouchés locaux via l'installation de systèmes de chauffage bois et biomasse énergie</li> </ul> <p><b>Porteurs : CdC Aunis Sud, Eau 17, SYMBO, Communes</b>  <i>Planning de l'action : depuis 2024</i></p>
	<p><b>Développer l'utilisation de biomasse pour les bâtiments publics :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Promouvoir le passage de l'électricité / gaz / fioul à la biomasse auprès des communes</li> <li>&gt; Etudier la possibilité d'achat et stockage groupé par commune</li> </ul> <p><b>Porteurs : CdC Aunis Sud (via sa CEP), CD 17 (via le Fonds chaleur)</b>  <i>Planning de l'action : depuis 2024</i></p>

 <b>Acteurs à impliquer</b>	
<b>Porteur de l'action :</b>	
<b>Services concernés à la CdC Aunis Sud</b>	<b>Partenaires externes</b>
Service Environnement et Transitions	Communes, Eau 17, SYMBO, Parc Naturel Régional Marais poitevin, Conseil Départemental 17

Réduction des émissions de GES	++	Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	++
Augmentation du stockage carbone	++	Développement des EnR	+++	Adaptation aux vulnérabilités	++

 <b>Moyens humains et financiers</b>
Chargé de mission TEPOS et Conseillère en énergie partagée
Certificats d'économie d'énergie (CEE)
Fonds Vert
Fonds Chaleur (ADEME)

 <b>Evaluation environnementale stratégique</b>
<p><b>Enjeux :</b></p> <p>Il peut être utile de lancer une étude d'impact avant de développer cette filière. Cependant, l'exploitation forestière, si elle est menée de façon durable, ne porte pas atteinte à la diversité animale et végétale. L'encadrement strict d'une filière bois-énergie avec des pratiques durables et respectueuses permet un entretien des forêts. Il faut prélever la juste quantité et de la bonne manière. Attention, les coupes claires à grande échelle peuvent impacter la ressource en eau si elle concerne un linéaire de plusieurs centaines de mètres.</p> <p><b>Mesures à prendre en compte pour éviter et réduire les impacts :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des bonnes pratiques de gestion durable des forêts de plan d'approvisionnement lors de la réalisation des projets.</li> <li>- Ne pas réaliser de coupes claires sur les ripisylves du territoire</li> </ul>

 <b>Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux</b>	
	<b>Objectif 2030</b>
Production d'EnR bois-biomasse annuelle (GWh) <i>État initial : 78,6 GWh en 2022 (Source : AREC, Terristory)</i>	82 GWh
Rapport entre la production bois-biomasse et la consommation énergétique du territoire (%) <i>État initial : 10,9% en 2022 (Source : AREC, Terristory)</i>	22,6%
Nombre de projets bois - biomasse étudiés, portés à connaissance de la CdC	12

<i>État initial : 4 en 2024</i>	
Nombre de projets bois - biomasse réalisés, portés à connaissance de la CdC <i>État initial : 0 en 2024</i>	4
Nombre de projets bois-biomasse alimentés en bois local, portés à connaissance de la CdC <i>État initial : 0 en 2024</i>	2
Evolution des surfaces de boisements (ha) <i>État initial : 1 194 ha en 2018 (Source : Corin Land Cover, Diagnostic PCAET)</i>	1 194 ha
Evolution des surfaces de haies (ha) <i>État initial : 2 ha en 2018 (Source : Corin Land Cover, Diagnostic PCAET)</i>	8 ha

## **AXE 1 : Diversifier le mix énergétique renouvelable pour atteindre l'autonomie à l'échelle du bassin de vie**

### **Objectif Stratégique 1.1 | Augmenter la production de chaleur, de gaz et d'électricité à partir de sources renouvelables**

#### **Objectif opérationnel 1.1.4 | Développer l'utilisation de la méthanisation**

**Attente des habitants :** Les habitants souhaitent établir un lien entre la méthanisation et les enjeux agricoles et alimentaires. Ils espèrent que cette synergie permettra de valoriser les déchets agricoles pour produire de l'énergie, tout en contribuant à une agriculture plus durable.

Fiche rédigée :	Le 7 octobre 2024
Fiche modifiée :	
Objet de la modification :	
Modifiée par :	

#### **Contexte et objectifs**

Aunis Sud dispose d'un méthaniseur, implanté en 2021 à Surgères. Il est l'origine d'une production de 20,1 GWh. Les activités du territoire génèrent de nombreuses sources de substrats méthanisables intéressants : cultures agricoles, effluents d'élevage, déchets des industries agroalimentaires. Le territoire dispose également des infrastructures de réseaux qui permettent l'injection de biogaz. La stratégie du PCAET prévoit une hausse de la production, avec deux projets supplémentaires en cours, pour atteindre 41 GWh au plus tard en 2050.

#### **Mesures opérationnelles**

	<b>Actions en cours</b>
	<p><b>Développer la production de biogaz en Aunis Sud :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Permettre et accompagner l'installation de deux autres méthaniseurs afin de verdir quasi-intégralement l'équivalent du gaz consommé sur Aunis Sud</li><li>&gt; Promouvoir et favoriser les projets collectifs qui associent les exploitants agricoles et les éleveurs</li><li>&gt; Adapter le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan Local de l'Habitat (PLUiH)</li><li>&gt; Permettre l'acquisition du foncier</li></ul> <p><b>Porteurs : Développeurs de projets de méthanisation avec accompagnement CdC Aunis Sud</b> <i>Planning de l'action : 2020 – 2028</i></p>
	<b>Actions planifiées</b>
	<p><b>Sensibiliser sur l'intérêt de la méthanisation et des cultures intermédiaires sur le territoire</b></p> <p><b>Porteurs : Chambre d'agriculture 17-79, CdC Aunis Sud</b> <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>
	<p><b>Inciter les acteurs économiques à opter pour le gaz vert (ou l'électricité) en lieu et place des carburants fossiles. Voir fiches 3.1.2 et 3.2.2</b></p> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud</b> <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>

	<b>Pistes de réflexion</b>
	<p>Étudier la possibilité de méthaniser les biodéchets des particuliers, grandes surfaces, etc.</p> <p>Porteurs : Cyclad, CdC Aunis Sud  <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>

 <b>Acteurs à impliquer</b>	
<b>Porteur de l'action : Développeurs de projets de méthanisation</b>	
<b>Services concernés à la CdC Aunis Sud</b>	<b>Partenaires externes</b>
Services Environnement et Transitions, Développement économique, Urbanisme et Habitat	Agriculteurs, CDA La Rochelle, communes, entreprises, développeurs de projets de méthanisation, GRDF, GRT Gaz, chambre d'agriculture 17-79 (méthan'action)

Réduction des émissions de GES	++	Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR	+++	Adaptation aux vulnérabilités	

 <b>Moyens humains et financiers</b>	
Chargés de missions TEPOS et Développement économique CdC Aunis Sud	

 <b>Evaluation environnementale stratégique</b>	
<p><b>Enjeux :</b>  Des efforts d'intégration paysagère doivent être menés avec un architecte expert de préférence afin de gêner le moins possible les riverains. L'épandage des digestats sur les terres agricoles permet une augmentation de l'activité biologique des sols à long terme. Attention toutefois à l'hyper fertilisation en nitrates et veiller à utiliser les bonnes pratiques d'épandage. Des fuites accidentelles et de mauvaises pratiques d'épandage des digestats sur les terres agricoles peuvent amener à une pollution des nappes phréatiques. Des diagnostics réguliers doivent être réalisés. Attention à l'allocation des terres : certaines terres peuvent être mobilisées pour la production énergétique au détriment de la production alimentaire. Il existe également des risques de pollution de l'air si les technologies adaptées ne sont pas utilisées (épandage des digestats) et des risques de nuisances olfactives notamment lors de la livraison et du stockage des biodéchets.</p> <p><b>Mesure à prendre en compte pour éviter et réduire les impacts :</b>  - Mettre en place des bonnes pratiques d'installation du projet de méthanisation pour éviter les risques et la dégradation du paysage et de qualité de vie du voisinage.</p>	



## Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Objectif 2030
Production d'EnR méthanisation (GWh) <i>État initial : 20 GWh en 2024 (Aunis Biogaz à Surgères) (Source : Open data Réseaux – Énergies, GRDF, AREC)</i>	40 GWh
Nombre de méthaniseurs installés <i>État initial : 1 en 2024 (Aunis Biogaz à Surgères) (Source : Open data Réseaux – Énergies, GRDF, AREC)</i>	2
Rapport entre la production par les méthaniseurs et la consommation de gaz naturel du territoire (%) <i>État initial : 16,5% en 2021 (Source : Open data Réseaux – Énergies, GRDF, AREC)</i>	25%
Tonnes de digestat produites par les méthaniseurs du territoire <i>État initial : 36 000 t en 2024 (Source : exploitants méthaniseurs)</i>	50 000 t
Nombre de sites de méthanisation paysagés <i>État initial : 0 en 2024</i>	1

## **AXE 1 : Diversifier le mix énergétique renouvelable pour atteindre l'autonomie à l'échelle du bassin de vie**

### **Objectif Stratégique 1.2 | Structurer le territoire pour permettre le développement des énergies renouvelables**

#### **Objectif opérationnel 1.2.1 | Structurer un cadre permettant de développer les énergies renouvelables**

**Attente des habitants :** Les habitants comprennent les inconvénients et les impacts liés aux différentes sources d'énergie, y compris les sources d'énergie renouvelables. Ils souhaitent un mix énergétique diversifié, en passant par l'augmentation de la part des énergies renouvelables et rendant ainsi le territoire plus autonome en énergie.

Fiche rédigée :	Le 7 octobre 2024
Fiche modifiée :	
Objet de la modification :	
Modifiée par :	

#### **Contexte et objectifs**

*La CdC Aunis Sud s'est donnée comme objectif de devenir Territoire à Énergie Positive (TEPOS) au plus tard en 2050. Cela implique de produire localement autant, sinon plus, d'énergie renouvelable que celle qui est consommée. Dans ce cadre, la CdC souhaite étudier la pertinence d'outils nouveaux, qui faciliteront potentiellement l'atteinte de cet objectif. Elle s'appuiera pour cela sur l'expérience de territoires voisins qui mènent des actions comparables.*

#### **Mesures opérationnelles**

	<b>Actions planifiées</b>
	<b>Créer une Société d'économie mixte (SEM) sur Aunis Sud</b> > Etudier la pertinence de créer une telle société > S'inspirer si besoin de la SEM nouvellement créée à La Rochelle, qui prévoit de réaliser 10% des projets énergies renouvelables (EnR) prévus à 2030, le reste devant être porté par la sphère privée.  <b>Porteur : CdC Aunis Sud</b> <i>Planning de l'action : 2024-2027</i>
	<b>Créer un Schéma Directeur des Energies Renouvelables</b> > Créer le SDEnR en complément de la cartographie des zones d'accélération communales intégrant différentes contraintes non réglementaires à enjeux pour les élus. Les schéma des autres acteurs locaux, tel que celui du PNR Marais poitevin seront étudiés et intégrés. > Concrétiser et territorialiser les objectifs Energie Renouvelable de la stratégie PCAET. > Anticiper l'intégration des projets dans les réseaux de transport et de distribution d'énergie (gaz, électricité, chaleur)  <b>Porteur : CdC Aunis Sud</b> <i>Planning de l'action : 2026</i>

 <b>Acteurs à impliquer</b>	
<b>Porteur de l'action : CdC Aunis Sud</b>	
<b>Services concernés à la CdC Aunis Sud</b>	<b>Partenaires externes</b>
Service Environnement et Transitions	CDA La Rochelle, communes, entreprises, Banques, Banque des territoires

Réduction des émissions de GES	++	Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR	+++	Adaptation aux vulnérabilités	

 <b>Moyens humains et financiers</b>	
Chargés de mission PCAET et TEPOS	

 <b>Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux</b>	
	Objectif 2030
Réalisation de l'étude de faisabilité/pertinence pour la création d'une SEM <i>État initial : Non en 2024</i>	Oui – Non
Création du SDE <i>État initial : Non en 2024</i>	Oui – Non
La zone Natura 2000 a-t-elle été prise en compte au cours du processus d'élaboration du Schéma Directeur des Energies Renouvelables ? <i>Etat initial : Non en 2024</i>	Oui – Non

## **AXE 1 : Diversifier le mix énergétique renouvelable pour atteindre l'autonomie à l'échelle du bassin de vie**

### **Objectif Stratégique 1.2 | Structurer le territoire pour permettre le développement des énergies renouvelables**

#### **Objectif opérationnel 1.2.2 | Faire le lien entre énergie et réseaux**

**Attente des habitants :** Sans objet

Fiche rédigée :	Le 7 octobre 2024
Fiche modifiée :	
Objet de la modification :	
Modifiée par :	

#### **Contexte et objectifs**

*Les objectifs de transition énergétique fixés par la CdC Aunis Sud doivent être cohérents avec l'évolution des réseaux d'énergie sur son territoire. D'après les prévisions, Aunis Sud dispose d'une capacité suffisante pour le développement futur de projets d'énergie renouvelable HTA (Moyenne tension) électriques. En revanche, de réels enjeux d'adaptabilité du réseau basse tension se posent. Pour le réseau de gaz, aucune problématique particulière n'a été identifiée. Le territoire ne dispose pas à l'heure actuelle de réseaux de chaleur, mais il semble pertinent de développer de petits réseaux de chaleur bois, géothermiques ou de récupération de chaleur fatale. Le centre de Surgères présente un potentiel brut à préciser.*

#### **Mesures opérationnelles**

	<b>Actions en cours</b>
	<p><b>Travailler activement avec le SDEER et les gestionnaires de réseaux</b> (GRDF, Terrega, Enedis, RTE) pour permettre l'intégration des production EnR de forte et faible puissance et suivre d'éventuelles saturations des réseaux et postes sources :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Organiser des rencontres régulières avec le SDEER et les gestionnaires de réseaux</li><li>&gt; Les informer des projet ENR dont la CdC a connaissance</li></ul> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud</b> <i>Planning de l'action : depuis 2023</i></p>
	<b>Actions planifiées</b>
	<p><b>Développer les réseaux de chaleur sur le territoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Réalisation des études de faisabilité en s'appuyant, entre autres, sur les études d'approvisionnement multi énergie proposées par le SDEER</li><li>&gt; Réalisation des projets</li></ul> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud, CD 17 (via le Fonds Chaleur), communes</b> <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>

 <b>Acteurs à impliquer</b>					
<b>Porteur de l'action : CdC Aunis Sud</b>					
<b>Services concernés à la CdC Aunis Sud</b>			<b>Partenaires externes</b>		
Service Environnement et Transitions			Gestionnaires de réseaux, SDEER, communes, CD17		
Réduction des émissions de GES	++	Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR	+++	Adaptation aux vulnérabilités	

 <b>Moyens humains et financiers</b>	
Chargés de mission PCAET et TEPOS	
Fonds Chaleur de l'ADEME	
Agents du Conseil Départemental 17 et aides financières	
Fonds Vert	

 <b>Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux</b>	
	Objectif
Nombre de projets de réseaux de chaleur étudiés, portés à connaissance de la CdC <i>État initial : 1 en 2024</i>	8
Nombre de projets de réseaux de chaleur réalisés, portés à connaissance de la CdC <i>État initial : 0 en 2024</i>	3
Taux d'énergie renouvelable et de récupération (ENR&R) des réseaux de chaleur sur le territoire <i>État initial : 0 % en 2024 (Source : AREC)</i>	100%
Taux de couverture des besoins de chaleur du territoire (résidentiel et tertiaire) par les réseaux de chaleur ENR&R <i>État initial : 0 % en 2024 (Source : AREC)</i>	A définir



# Plan Climat

Air · Énergie  
Territorial

## Plan d'actions

Développer la sobriété dans  
les bâtiments existants, tant  
pour leur utilisation que lors de  
leur rénovation

2 0 5 0   
= **zéro**  
carbone



*Aunis-  
Sud*

Imagine la futurité

## AXE 2 : Développer la sobriété dans les bâtiments existants, tant pour leur utilisation que lors de leur rénovation

### Objectif Stratégique 2.1 | Encourager la rénovation des bâtiments

#### Objectif opérationnel 2.1.1 | Promouvoir la sobriété et l'efficacité énergétiques, ainsi que la rénovation performante auprès des entreprises et des collectivités

**Attente des habitants :** Les habitants attendent la priorisation des projets de rénovation selon les besoins, une communication proactive et un accompagnement de la part de la CdC ainsi que l'adaptation du PLUi-H aux enjeux environnementaux.

Fiche rédigée :	Le 7 octobre 2024
Fiche modifiée :	
Objet de la modification :	
Modifiée par :	

#### Contexte et objectifs

La stratégie du PCAET prévoit une baisse de 11% des consommations d'énergie du territoire d'ici 2030, et de 43% d'ici 2050 par rapport à 2019. Pour atteindre cet objectif, la Communauté de Communes souhaite poursuivre la mise en œuvre de mesures de sobriété et d'efficacité énergétiques à destination des entreprises et des collectivités. Pour cela, Aunis Sud peut s'appuyer sur les services proposées par sa Conseillère en énergie partagée (CEP), sa Plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) Rénov'info Service, et sur les actions de ses partenaires (GRDF, CRER, etc.).

#### Mesures opérationnelles

	Actions en cours
	<p><b>Réaliser un observatoire qui intègre les outils des gestionnaires de réseau pour aider à prioriser les projets à rénover :</b></p> <p>De nombreux outils de suivi et de diagnostics peuvent être mis à disposition des collectivités et de leurs CEP :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; GRDF propose Prioréno (identification des bâtiments publics les plus énergivores), décret tertiaire, Adict et @toutvisuconso</li><li>&gt; Le SDEER développe actuellement un outil de suivi des consommations et d'identification des bâtiments les plus énergivores à destination de leurs CEP et de ceux des EPCI (comme Aunis Sud)</li></ul> <p><b>Porteurs : CEP, SDEER</b> <i>Planning de l'action : depuis 2024</i></p>
	<p><b>Proposer aux communes les services de la Conseillère en énergie partagée (sobriété, efficacité, rénovation énergétique) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Mise en place d'outils de suivi énergétique (gestion technique de bâtiments, supervision), service de suivi, diagnostiquer les bâtiments</li><li>&gt; Faire du conseil en rénovation, en occupation des locaux</li></ul> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud</b> <i>Planning de l'action : depuis 2023</i></p>

<b>Actions planifiées</b>	
	<p><b>Créer un club de la performance énergétique en Aunis Sud :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Organiser des rendez-vous sous forme de demi-journée</li> <li>&gt; Présenter divers sujets tels que le Décret Tertiaire, la décarbonation, les économies d'énergie</li> <li>&gt; Présenter et faire témoigner des intervenants tels que des porteurs de projet ou des représentants de bureaux d'études</li> <li>&gt; Présenter des solutions innovantes</li> <li>&gt; Mettre en place une plateforme de discussion à distance (réseau social, site internet, forum,...)</li> </ul> <p><b>Porteur : GRDF</b> <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>
	<p>En partenariat avec les chambres consulaires, via la mission TEPOS, <b>renforcer l'accompagnement des entreprises vers les solutions techniques et les financements existants</b></p> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud</b> <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>
	<p><b>Mener des actions d'animation et de mise en réseaux des partenaires</b> via le service Environnement et Transitions</p> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud</b> <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>
	<p><b>Sensibiliser les agents des collectivités territoriales</b> (communes et EPCI) à la rénovation performante et aux gestes de sobriété</p> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud et CRER</b> <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>
	<p><b>Sensibiliser des usagers des établissements scolaires et publics :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Organiser d'ateliers de sensibilisation aux écogestes (énergie, eau, déchets, mobilité, ...) en classe, à la cantine et/ou lors d'événements festifs</li> <li>&gt; Expliquer lors de ces ateliers ce qu'est l'énergie, sa production, son coût, son cycle de vie</li> </ul> <p><b>Porteurs : CEP, énergéticiens, associations, Cyclad</b> <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>
	<p><b>Accompagner les entreprises du territoire dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilé (PLPDMA) :</b></p> <p>L'axe 6 du PLPDMA, Accompagnement des acteurs locaux, comporte 7 actions ayant pour vocation d'accompagner les entreprises et autres acteurs locaux à la réduction et à la valorisation de leurs déchets. Entre autres, l'action 15 porte sur la mise en place d'une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) pour créer des synergies entre les différents flux (matière, énergie, services) des entreprises du territoire.</p> <p><b>Porteurs : Cyclad</b> <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>
<b>Pistes de réflexion</b>	
	<p><b>Promouvoir des dispositifs d'effacement électrique diffus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Faire connaître le dispositif aux élus</li> <li>&gt; Signer une convention avec un prestataire</li> <li>&gt; Organiser la communication vers les ménages avec le prestataire choisi, en particulier vers ceux en situation de précarité énergétique</li> <li>&gt; Accompagner et suivre le déploiement, mesurer l'impact, réitérer si besoin</li> </ul>

	<b>Porteur : CdC et entreprise(s) partenaire(s) choisie(s)</b> <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i>
	<b>Promouvoir auprès des collectivités les solutions ENR et les matériaux biosourcés</b> pour la rénovation via le CEP  <b>Porteur : CEP</b> <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i>
	<b>Ouvrir le périmètre d'action de la PTRE</b> pour accompagner également les structures tertiaires privées de moins de 1 000 m <sup>2</sup> . Actuellement, la PTRE est orientée « habitat »  <b>Porteur : CdC Aunis Sud</b> <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i>

 <b>Acteurs à impliquer</b>	
<b>Porteur de l'action : CdC Aunis Sud</b>	
<b>Services concernés à la CdC Aunis Sud</b>	<b>Partenaires externes</b>
Service Environnement et Transitions, services Techniques	Club d'entreprises, SDEER, Département 17, CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables), entreprises et autres acteurs majeurs (Chambres consulaires), communes (élus et agents), Enedis, GRDF, Cyclad, Banque de territoires

Réduction des émissions de GES	++	Réduction des consommations d'énergie	+++	Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

 <b>Moyens humains et financiers</b>	
Conseillère en énergie partagée, chargé de mission TEPOS, PTRE	
Appels à projets de l'ADEME, Fonds Chêne	

 <b>Evaluation environnementale stratégique</b>	
<b>Enjeux</b> : Certains travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments peuvent engendrer des nuisances (sonores et/ou poussières) impactant les riverains et la biodiversité.	
<b>Mesures à prendre en compte</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer en amont sur les travaux pour éviter les nuisances</li> <li>- Prévention des nuisances sonores et d'émissions de poussières par la commande publique</li> <li>- Eviter de dégrader les bâtiments du patrimoine à valeur architecturale</li> </ul>	

 Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux	
	Objectif 2030
Nombre de communes accompagnées <i>État initial : 7 en 2024 (Source : CEP Aunis Sud-Aunis Atlantique,)</i>	24
Consommation énergétique des bâtiments publics au m <sup>2</sup> <i>État initial : à calculer en 2024-2025</i>	En moyenne inférieur ou égale à 100 KWh/m <sup>2</sup>
Mettre en place un outil de suivi énergétique des bâtiments publics <i>État initial : Non en 2024</i>	Oui – Non
Mettre en place un accompagnement à la rénovation des bâtiments tertiaires privés <i>État initial : Non en 2024</i>	Oui – Non
Nombre d'animation par an <i>État initial : 5 u/an en 2024 (Source : CEP Aunis Sud – Aunis Atlantique, énergéticiens)</i>	10u/an
Part des chantiers/projets ayant pris des dispositions pour réduire les nuisances sonores et les poussières (%) <i>État initial : Inconnu en 2024</i>	A définir

## AXE 2 : Développer la sobriété dans les bâtiments existants, tant pour leur utilisation que lors de leur rénovation

### Objectif Stratégique 2.1 | Encourager à la rénovation des bâtiments

#### Objectif opérationnel 2.1.2 | Lutter activement contre la précarité énergétique et accompagner les particuliers à la rénovation de leur logement

**Attente des habitants :** Les habitants attendent de la CdC un réel accompagnement pour la rénovation des logements, surtout envers les personnes les plus modestes qui sont contraintes de subir leur situation dans des logements particulièrement énergivores.

Fiche rédigée :	Le 7 octobre 2024
Fiche modifiée :	
Objet de la modification :	
Modifiée par :	

#### Contexte et objectifs

Selon la loi (Grenelle 2, 2010), est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. En Aunis Sud, 50% des résidences principales sont construites avant les premières réglementations thermiques. Le secteur résidentiel représente 34% des consommations énergétiques du territoire. Lutter contre la précarité énergétique et accompagner les habitants à la rénovation de leur logement est donc un enjeu majeur pour Aunis Sud.

#### Mesures opérationnelles

	Actions en cours
 	<b>Pérenniser le service public de la rénovation, Rénov' Info Service (RIS) :</b> > Accompagner via le Guichet Unique sur l'ensemble des enjeux de l'habitat. Structurer un parcours avec l'ensemble des partenaires ADIL, CAUE, RIS, Service urbanisme > Intégrer les enjeux de la sobriété de l'eau et des déchets en complément de l'énergie dans le cadre des missions de sensibilisation du RIS auprès du grand public et de ses partenaires > Poursuivre la communication pour faire connaître le service auprès des habitants et des artisans du territoire  <b>Porteurs : CdC Aunis Sud et les EPCI partenaires</b> <i>Planning de l'action : depuis juin 2024 pour le Guichet Unique</i>
	<b>Maintenir les conseils délivrés par le CAUE et l'ADIL aux particuliers pour la construction neuve et la rénovation de leur logement, dans le cadre du guichet unique</b>  <b>Porteurs : CdC Aunis Sud, ADIL et CAUE</b> <i>Planning de l'action : depuis 2023</i>

Actions planifiées	
  	<p><b>Mettre en place un dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Animer et gérer le programme avec un opérateur et les partenaires</li> <li>&gt; Proposer une ingénierie d'accompagnement (AMOS) et des aides financières aux projets (pour les propriétaires occupants et les bailleurs) <ul style="list-style-type: none"> <li>- LHI (Lutte contre l'Habitat Indigne)</li> <li>- Logements conventionnés pour développer l'offre locative</li> <li>- Adaptation des logements en lien avec la perte d'autonomie</li> <li>- Rénovation énergétique, rénovation globale</li> </ul> </li> <li>&gt; Proposer des actions de repérage pour les publics cibles</li> <li>&gt; Conduire des actions relevant du « aller vers » : l'identification de public cible via l'OPAH (personnes en situation de précarité énergétique, logements énergivores, logements vacants) ou d'autres actions tels que le SLIME</li> <li>&gt; Proposer des accompagnements pour les élus</li> </ul> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud via son OPAH</b>  <i>Planning de l'action : 2025-2030</i></p>
	<p><b>Solliciter et sensibiliser les bailleurs sociaux à la priorisation des travaux de rénovation sur les logements sociaux</b></p> <p><b>Porteurs : Conseil départemental 17, bailleurs sociaux</b>  <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>

Acteurs à impliquer	
<b>Porteur de l'action : CdC Aunis Sud</b>	
Services concernés à la CdC Aunis Sud	Partenaires externes
Service Environnement et Transitions, service Urbanisme et Habitat	Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), Renov info Service, Département 17, Région Nouvelle-Aquitaine, Centres Inter-communaux d'Action Sociale (CIAS), Caisse Centrale des Activités Sociales (CCAS), CAUE, ADIL, Propriétaires occupants et locataires, bailleurs, entreprises du bâtiment, bureaux d'études thermiques, banques, notaires, agences immobilières, Enedis (open data)

Réduction des émissions de GES	++	Réduction des consommations d'énergie	+++	Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	+++

Moyens humains et financiers
Rénov'info service (PTRE), Chargé de mission Habitat, Chargé de mission PCAET
Aides de l'ANAH
Aides de la Région Nouvelle-Aquitaine



## Evaluation environnementale stratégique

**Enjeux :** L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments a une incidence indirecte sur l'amélioration de la qualité de l'air mais certains travaux de rénovation peuvent engendrer des nuisances sonores et/ou des poussières pouvant impacter temporairement les riverains et la biodiversité. Risques de dégradation de l'architecture du patrimoine.

**Mesures à prendre en compte :**

- Communiquer en amont sur les travaux pour éviter les nuisances
- Prévention des nuisances sonores et d'émissions de poussières grâce au guide de préconisation
- Eviter de dégrader les bâtiments du patrimoine à valeur architecturale



## Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Objectif 2030
Nombre de logements sociaux publics et privés (conventionnés) réhabilités <i>État initial : 130 logements sociaux publics ces dernières années (Source : Habitat 17)</i>	Non défini pour les logements sociaux publics, pour les logements conventionnés en tout : 5 au titre de la précarité énergétique, 5 au titre des logements dégradés, 15 au titre des logements très dégradés
Part de logements identifiés comme étant les plus énergivores et nécessitant une rénovation (DPE F et G) <i>État initial : 20% en 2024 (Source : ANAH)</i>	5%
Nombre d'actes d'information et de conseil réalisés auprès des ménages par Renov'Info Service <i>État initial : 350 actes d'information et 162 actes de conseil réalisés en 2023 (Source : Renov'Info Service)</i>	930 actes d'information et 465 actes de conseil
Nombre de projets de rénovation globale ou par geste aboutis <i>État initial : 470 en 2023 (Source : ANAH et Renov'Info Service)</i>	1 000
Nombre de projets de rénovation de niveau BBC par an (DPE B) <i>État initial : 4 connues en 2023 (Source : ANAH et Renov'Info Service)</i>	145 (dont une petite partie réalisée dans le cadre de l'OPAH)
Nombre de projets de rénovation aboutis dans le cadre d'une OPAH-RU <i>État initial : 0 en 2024 car l'OPAH-RU n'a pas débuté</i>	200 logements au total
Part des chantiers/projets ayant pris des dispositions pour réduire les nuisances sonores et les poussières (%) <i>État initial : inconnu pour 2024</i>	A définir

## **AXE 2 : Développer la sobriété dans les bâtiments existants, tant pour leur utilisation que lors de leur rénovation**

### **Objectif Stratégique 2.2 | Améliorer les performances thermiques environnementales des bâtiments - construire et rénover durablement**

#### **Objectif opérationnel 2.2.1 | Structurer une filière de matériaux biosourcés et/ou de réemploi**

**Attente des habitants :** Les habitants veulent promouvoir les filières locales du territoire, ce qui permettrait par la même occasion de développer l'emploi dans ce secteur.

Fiche rédigée :	Le 7 octobre 2024
Fiche modifiée :	
Objet de la modification :	
Modifiée par :	

#### **Contexte et objectifs**

En cohérence avec la mise en œuvre de la Réglementation Environnementale du Bâtiment neuf (RE2020) et pour augmenter ses capacités de stockage carbone, la CdC Aunis Sud souhaite développer la construction neuve en bois, principalement locale. La CdC souhaite également soutenir la filière Chanvre pour les bâtiments, reconnue prioritaire par la Région Nouvelle-Aquitaine, ainsi que la filière Miscanthus, investie par Eau 17. Tout autre produit biosourcé (paille, ouate de cellulose, lin, liège, etc.) présentant un intérêt pour la filière bâtiment pourra également être soutenu. Cet ensemble d'action s'inscrit dans la stratégie « Biomatériaux » portée par le Parc Naturel Régional (PNR) du Marais poitevin. De même, la CdC souhaite encourager le développement des matériaux issus de la déconstruction et du réemploi afin de limiter ce flux de déchets important sur le territoire et réduire l'impact environnemental des constructions neuves.

#### **Mesures opérationnelles**

	<b>Actions en cours – Matériaux biosourcés</b>
	<b>S'appuyer pour les études, les travaux d'aménagement et de gestion sur le Syndicat Bassin de la Boutonne (SYMBO)</b> qui anime la structuration d'une filière chanvre sur le Département de la Charente Maritime (17)  <b>Porteur : SYMBO</b> <i>Planning de l'action : depuis 2020</i>
	<b>Développer la connaissance des « caractéristiques techniques » des matériaux biosourcés / réemployés</b> en élaborant des fiches caractéristiques  <b>Porteur : PNR du Marais poitevin, CAUE, Tipee</b> <i>Planning de l'action : depuis 2022</i>
	<b>Encourager le développement des éco-matériaux</b> sur le territoire, en s'appuyant sur la stratégie coordonnée par le Parc Naturel Régional du Marais poitevin et partagée avec les EPCI sur leur territoire : > Créer et animer un réseau de référents écomatériaux > Intégrer une politique d'écomatériaux dans une stratégie globale d'un projet de territoire

	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Inciter les porteurs de projets à recourir aux filières locales d'écomatériaux</li> <li>&gt; Structurer l'offre de formation des acteurs de la filière du bâtiment à l'utilisation des écomatériaux</li> <li>&gt; Construire et/ou rénover des bâtiments publics mettant en lumière le recours aux écomatériaux</li> <li>&gt; Soutenir des filières locales d'écomatériaux émergentes (réemploi, roseau...) de production, transformation et distribution</li> <li>&gt; Initier et promouvoir la production adaptée aux caractéristiques et aux besoins du territoire (chanvre, paille...) dans une dynamique locale</li> </ul> <p><b>Porteurs : PNR du Marais poitevin, Renov'Info Service, Pôle Métropolitain</b>  <i>Planning de l'action : depuis 2023</i></p>
	<b>Actions en cours – Matériaux issus du réemploi</b>
	<p><b>Accompagner la déconstruction et le réemploi</b> des matériaux de construction</p> <p><b>Porteurs : Cyclad, entreprises, ODEYS, CAUE</b>  <i>Planning de l'action : 2024</i></p>
	<b>Actions planifiées – Matériaux issus du réemploi</b>
	<p><b>Organiser des temps de sensibilisation et d'information autour du réemploi de matériaux de construction</b> à destination des acteurs locaux sur les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Déconstruction</li> <li>&gt; Stockage</li> <li>&gt; Réemploi</li> </ul> <p><b>Porteurs : Cyclad</b>  <i>Planning de l'action : 2024</i></p>
	<b>Pistes de réflexion – Matériaux biosourcés</b>
	<p><b>Structurer la filière des éco-matériaux</b> (notamment transformation) en accueillant des nouvelles entreprises spécialisées.</p> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud</b>  <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>
	<p><b>Organiser des temps de sensibilisation et d'information autour des éco-matériaux</b> à destination des élus, des habitants et des artisans (en s'appuyant sur les formations organisées par Renov'info service)</p> <p><b>Porteurs : Renov'Info Service, ODEYS</b>  <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>
	<b>Pistes de réflexion – Matériaux issus du réemploi</b>
	<p><b>Former les maîtres d'ouvrage publics et privés</b></p> <p><b>Porteurs : CdC Aunis Sud, Cyclad</b>  <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>
	<p><b>Intégrer la valorisation de cette ressource dans les projets de rénovation via des aides publiques</b></p> <p><b>Porteurs : CdC Aunis Sud</b>  <i>Planning de l'action : à définir</i></p>



## Acteurs à impliquer

### Porteur de l'action : CdC Aunis Sud

Services concernés de la CdC Aunis Sud	Partenaires externes
Service Développement Economique, Service Environnement et Transitions	Pôle métropolitain, Agence de Développement et d'Innovation de la Nouvelle Aquitaine (ADI-NA), éco-organismes, Cyclad, entreprises existantes et en création, agriculteurs, Le Relais 17, Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), Chambre d'agriculture 17-79, SYMBO, collectivités, ODEYS, CAUE, Chanvre Nouvelle-Aquitaine, Parc naturel région Marais poitevin, Tipee, Rénov'Info Service

Réduction des émissions de GES	++	Réduction des consommations d'énergie	++	Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone	++	Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	+



## Moyens humains et financiers

Agents de Rénov'Info Service



## Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Objectif 2030
Nombre de professionnels du bâtiment du territoire qui proposent une offre en produits biosourcés <i>État initial : 3 en 2024 (Source : Rénov'Info Service, Odéys)</i>	10
Nombre d'entreprises produisant / transformant / distribuant des matériaux biosourcés sur le territoire de la CdC ou celui des EPCI voisins <i>État initial : 0 en 2024 (Source : Rénov'Info Service, Odéys)</i>	3
Nombre d'acteurs intégrés aux filières locales, portés à connaissance de Cyclad – Réemploi <i>État initial : 0 en 2023 (Source : Cyclad)</i>	10 (grâce aux rencontres organisées par Cyclad)
Nombre de projets de rénovation intégrant des matériaux biosourcés <i>État initial : inconnu en 2024</i>	Cet indicateur pourra être suivi si la CdC aide financièrement les projets de rénovation qui recourent aux matériaux biosourcés

<p>Nombre de projets de rénovation intégrant des matériaux réemployés portés à connaissance de Cyclad <i>État initial : 0 en 2023 (Source : Cyclad)</i></p>	20 (grâce aux rencontres et aux trophées Cyclad)
<p>Nombre de projets de rénovation recourant à des opérations de déconstruction portés à connaissance de Cyclad <i>État initial : 0 en 2023 (Source : Cyclad)</i></p>	10
<p>Nombre de professionnels du bâtiment sur le territoire sensibilisés par an à l'utilisation de matériaux biosourcés <i>État initial : 3 en 2024 (Source : Renov'Info Service, Odéys)</i></p>	5 par an
<p>Nombre de professionnels du bâtiment sensibilisés par an à l'utilisation de matériaux de réemploi portés à connaissance de Cyclad <i>État initial : 0 en 2022, 45 en 2023, 20 en 2024 (Source : Cyclad)</i></p>	100 entre 2025 et 2030
<p>Nombre de formations et temps de sensibilisation organisées sur l'utilisation de matériaux biosourcés et/ou de réemploi <i>État initial : 3 en 2023 (Source : Renov'Info Service, PNR Marais Poitevin, Odéys)</i></p>	2 par an
<p>Aides financières directes de la CdC Aunis Sud si le projet de rénovation utilise des matériaux biosourcés et/ou de réemploi <i>État initial : Non en 2024</i></p>	Oui / Non

## AXE 2 : Développer la sobriété dans les bâtiments existants, tant pour leur utilisation que lors de leur rénovation

### Objectif Stratégique 2.2 | Améliorer les performances thermiques environnementales des bâtiments - construire et rénover durablement

#### Objectif opérationnel 2.2.2 | Limiter l'artificialisation des sols par l'habitat et lutter contre la vacance

**Attente des habitants :** Ce sujet est souvent abordé par les habitants qui souhaitent limiter les nouvelles constructions, ce qui amène la question du réinvestissement des logements vacants mais aussi la réduction de l'artificialisation afin de limiter les pressions anthropiques sur l'environnement.

Fiche rédigée :	Le 7 octobre 2024
Fiche modifiée :	
Objet de la modification :	
Modifiée par :	

#### Contexte et objectifs

Pour lutter contre l'artificialisation des terres, la loi "Climat et résilience" a fixé un objectif de Zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050. Cet objectif sera retranscrit dans les documents d'urbanisme de la CdC Aunis Sud, au moment de la révision de son PLUi-H en 2027. Pour parvenir à l'objectif ZAN, la lutte contre la vacance des logements fait partie des leviers à activer. La CdC Aunis Sud pourra s'appuyer dès 2025 sur son Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) pour agir en faveur de la requalification de logements et ainsi lutter contribuer aux objectifs du PCAET.

#### Mesures opérationnelles

	Actions en cours
	<p><b>Intégrer la limitation de l'étalement urbain dans les documents d'urbanisme en lien avec les objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN)</b> (cf. fiche 4.2.3)</p> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud</b> <i>Planning de l'action : depuis 2022</i></p>
	<p><b>Mettre en œuvre le programme d'actions Petites Villes de Demain</b> (PVD) dont le premier objectif est d'adapter l'offre de logement aux besoins et aux nouveaux enjeux sociaux et environnementaux</p> <p><b>Porteur : Mairie de Surgères</b> <i>Planning de l'action : 2023-2026</i></p>
	Actions planifiées
 	<p><b>Lutter contre la vacance et optimiser les espaces grâce aux actions de l'OPAH-RU</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Mise en place d'une prime pour le partage des logements en faveur des jeunes</li> <li>&gt; Renforcement de l'offre locative sociale : prime pour la location de logements conventionnés</li> <li>&gt; Création d'une Résidence Habitat Jeunes (RHJ) à Surgères</li> <li>&gt; Programme de restructuration urbain avec définition d'un périmètre de renouvellement urbain (via actions coercitives)</li> </ul>

	<b>Porteurs : Aunis Sud via OPAH-RU, commune de Surgères</b> <i>Planning de l'action : 2025-2030</i>
	<b>Pistes de réflexion</b>
	<b>Abonder les aides de la CdC</b> avec des aides complémentaires délivrées par les communes du territoire dans le cadre de l'OPAH-RU  <b>Porteurs : communes</b> <i>Planning de l'action : 2025-2030</i>

 <b>Acteurs à impliquer</b>	
<b>Porteur de l'action : CdC Aunis Sud, Communes</b>	
<b>Services concernés</b>	<b>Partenaires externes</b>
Service Urbanisme-Habitat, Service Environnement & Transitions, Service Développement Economique	Opérateur dans le cadre d'une OPAH-RU, Agence Nationale de l'Habitat, A chacun son toit (Association), Conseil Départemental 17, Action Logement, ville de Surgères

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie	++	Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone	++	Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	++

 <b>Moyens humains et financiers</b>	
Chargé de mission Habitat, Chargé de mission PCAET	
Financements AMI : ADEME CEREMA	
Aides de l'ANAH	

 <b>Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux</b>	
	<b>Objectif 2030</b>
Nombre de logements réellement vacants identifiés – Part de logements vacants <i>État initial : 864 logements en 2023 (Etude pré-opérationnelle OPAH) soit 5,2% des logements du territoire</i>	Suivi et mise à jour régulière
Nombre de logements partagés à destination des jeunes de moins de 30 ans <i>État initial : inconnu en 2024</i>	50 logements supplémentaires sur 5 ans
Nombre de logements conventionnés <i>État initial : 30 logements en 2024 (Source : Habitat17)</i>	25 logements supplémentaires sur 5 ans
Nombre de logements au sein de la Résidence Habitat Jeunes <i>État initial : aucun en 2024 (car la Résidence Habitat Jeunes n'existe pas)</i>	Création de 50 logements



# Plan Climat

Air · Énergie  
Territorial

## Plan d'actions

Repenser l'aménagement du territoire pour donner accès à des solutions de mobilité alternatives au plus grand nombre

2 0 5 0   
= **zéro**  
carbone



*Aunis-  
Sud*

Imagine la futurité

## AXE 3 : Repenser l'aménagement du territoire pour donner accès à des solutions de mobilité alternatives au plus grand nombre

### Objectif Stratégique 3.1 | Encourager le développement des transports partagés et les modes doux

#### Objectif opérationnel 3.1.1 | Mettre en place un plan de développement de l'offre intermodale

**Attente des habitants :** Le développement de l'offre intermodale est une nécessité selon les habitants, notamment en créant des synergies de transport avec les agglomérations voisines ou en facilitant et adaptant les accès aux différents points intermodaux

Fiche rédigée :	Le 7 octobre 2024
Fiche modifiée :	
Objet de la modification :	
Modifiée par :	

<p> <b>Contexte et objectifs</b></p> <p>L'intermodalité désigne la capacité à utiliser plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement (par exemple, se rendre à une gare de train à vélo). Le diagnostic du PCAET met en évidence que le transport routier représente un tiers des consommations énergétiques du territoire d'Aunis Sud, et 35% de ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Le développement de l'intermodalité sur le territoire est essentielle pour atteindre les objectifs fixés dans la stratégie du PCAET (baisse de 16% des consommations énergétiques et de 41% des émissions de GES d'ici 2030 par rapport à 2019).</p>
--

### Mesures opérationnelles

	Actions en cours
	<p><b>Développer l'intermodalité au niveau des gares</b> (gare de Surgères, gare d'Aigrefeuille d'Aunis/Le Thou) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Amener ces gares à devenir des hubs</li> <li>&gt; Développer les installations / équipements nécessaires : parking de covoiturage, parking sécurisé pour vélo, pistes cyclables, passage de ligne de bus aux horaires adéquats, zones artisanales, Transport A la Demande (TAD)</li> </ul> <p><b>Porteurs :</b> Région Nouvelle-Aquitaine, CdC Aunis Sud, communes  <i>Planning de l'action : depuis 2020</i></p>
	Pistes de réflexion
	<p><b>Créer des synergies de transport avec les agglomérations</b> de La Rochelle, Rochefort et Niort :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Porter ce sujet à l'échelle du Pôle métropolitain et en partenariat avec la Région et le Conseil Départemental 17</li> <li>&gt; Identifier les flux (volumes), les axes concernés à cette échelle et les solutions adaptées aux besoins. Pour le transport de marchandises (21 % des émissions du trafic routier concernent des véhicules utilitaires et 17% des poids-lourds), identifier les flux et les besoins locaux pour optimiser le fret et la logistique, en particulier sur les zones d'activités économiques (via l'outil « Interlud »)</li> <li>&gt; Analyser les impacts carbone et qualité de l'air pour les territoires</li> <li>&gt; Établir un plan d'actions</li> </ul> <p><b>Porteurs :</b> Pôle métropolitain, Région Nouvelle-Aquitaine  <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>

 <b>Acteurs à impliquer</b>	
<b>Porteur de l'action : CdC Aunis Sud</b>	
Services concernés à la CdC Aunis Sud	<b>Partenaires externes</b>
Pôle Développement et Transitions	Région Nouvelle-Aquitaine, Conseil Départemental 17, élus du Pôle métropolitain, communes

Réduction des émissions de GES	++	Réduction des consommations d'énergie	++	Amélioration de la qualité de l'air	++
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

 <b>Moyens humains et financiers</b>
Chargé de mission Mobilité, Chef de projet Réhabilitation du Pôle gare de Surgères

 <b>Evaluation environnementale stratégique</b>
<b>Enjeux :</b> Incidence positive sur les enjeux carbone et climat mais artificialisation des sols potentielle avec la création de nouvelles pistes cyclables.
<b>Mesures à mettre en place :</b>
- Privilégier l'utilisation d'axes existants plutôt que l'artificialisation des sols
- Favoriser les revêtements perméables et bas carbone pour toute création de nouvelles voies ou parkings

 <b>Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux</b>	
	<b>Objectif 2030</b>
Nombre d'installations / équipements facilitant l'intermodalité mis en place dans les gares <i>État initial : 4 en 2024</i>	10
Réalisation d'une étude des flux à l'échelle du Pôle métropolitain <i>État initial : Non en 2024</i>	Oui – Non
Nombre d'usagers des transports en commun par an (train, bus, TAD) <i>État initial : 500 000 en 2022 pour le train (Source : SNCF, Région Nouvelle-Aquitaine)</i>	À définir
Linéaire de création de nouvelles voies favorisant l'intermodalité ayant permis d'éviter le recours à une artificialisation (kms) <i>État initial : 0 en 2024</i>	À définir

**AXE 3 : Repenser l'aménagement du territoire pour donner accès à des solutions de mobilité alternatives au plus grand nombre**  
**Objectif Stratégique 3.1 | Encourager le développement des transports partagés et les modes doux**

**Objectif opérationnel 3.1.2 | Travailler avec les entreprises et acteurs de la mobilité sur le territoire**

**Attente des habitants :** Au sujet des solutions de mobilité alternatives, les habitants attendent une exemplarité et une aide de la part des collectivités et des entreprises sur le territoire. Cette aide passe par l'information et la mise en place de mobilités alternatives par ces acteurs.

Fiche rédigée :	Le 7 octobre 2024
Fiche modifiée :	
Objet de la modification :	
Modifiée par :	

 **Contexte et objectifs**

*Du fait de ses statuts, la CdC Aunis Sud agit en faveur du développement économique et travaille étroitement avec les entreprises du territoire. Ces entreprises ont un rôle à jouer pour réduire le poids des transports dans les émissions de carbone et la pollution de l'air. La CdC souhaite donc s'engager à les accompagner dans la mise en œuvre de mesure permettant d'atteindre les objectifs de son PCAET : télétravail, covoiturage, utilisation de transports en commun, etc.*

 **Mesures opérationnelles**

<b>Actions en cours</b>	
	<p><b>Mise en place du Contrat opérationnel de Mobilité (COM)</b> avec la Région Nouvelle-Aquitaine :            &gt; Potentiel financement d'actions en lien avec la mobilité</p> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud</b>  <i>Planning de l'action : signature prévue en 2024</i></p>
	<p><b>Étudier la mobilité autour du Parc d'Activités du Fief Girard</b> (trajets domicile-travail et mobilités nécessaires à l'activité du parc) :            &gt; Lancer une enquête de mobilité auprès des entreprises en passant par le chargé de mission TEPOS</p> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud</b>  <i>Planning de l'action : septembre 2024 - décembre 2024</i></p>
<b>Actions planifiées</b>	
	<p><b>Accompagner les entreprises dans la mise en place d'un plan de télétravail et d'un plan de mobilité inter-entreprises</b> (covoiturage, écoconduite, voitures partagées) :            &gt; Soutenir le déploiement de la fibre pour permettre une bonne qualité de travail            &gt; Réaliser un plan de covoiturage pour les entreprises, par zone artisanale et/ou industrielle</p>

	<p>&gt; Faire connaître les zones de covoiturage (CD17) &gt; Inciter les chefs d'entreprises à favoriser d'autres mobilités auprès de leurs employés</p> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud</b> <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>
	<p><b>Responsabiliser et accompagner les entreprises</b> à donner l'exemple en termes de mobilité :</p> <p>&gt; Former les actifs du territoire à la mobilité douce (sécurité, entretien, itinéraires types) &gt; Accompagner les entreprises dans l'obtention du Label Employeur Pro-Vélo</p> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud</b> <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>
	<p><b>Communiquer sur toute mobilité autre que le véhicule individuel</b> via les ambassadeurs du territoire et des entreprises ambassadeurs de la mobilité :</p> <p>&gt; Développer la communication afin de démontrer la faisabilité et les bénéfices de trajets-types</p> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud</b> <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>
	<p><b>Déployer l'aménagement de pistes cyclables</b> en lien avec le Schéma Directeur vélo de la CdC et le plan vélo du quotidien du CD17</p> <p><b>Porteurs : CdC Aunis Sud, CD17</b> <i>Planning de l'action : à partir de 2026</i></p>

 <b>Acteurs à impliquer</b>	
<b>Porteur de l'action : CdC Aunis Sud</b>	
<b>Services concernés</b>	<b>Partenaires externes</b>
Service Développement économique, service Environnement & Transitions	Actifs et entreprises du territoire, Région Nouvelle-Aquitaine, Conseil Départemental 17, communes, lycées, collèges et écoles, ambassadeurs du territoire

Réduction des émissions de GES	++	Réduction des consommations d'énergie	++	Amélioration de la qualité de l'air	++
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

 <b>Moyens humains et financiers</b>	
Chargé de mission Mobilité, ambassadeurs	
Fonds Vert pour la communication et le covoiturage, ADEME dans une démarche d'EIT	

 Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux	
	Objectif 2030
Nombre d'entreprises rencontrées et sensibilisées sur la mobilité <i>État initial : 0 en 2024</i>	25
Nombre d'entreprises ayant mis en place un plan de mobilité inter-entreprises <i>État initial : 0 en 2024</i>	10
Part de la population active couverte par un Plan de déplacements Entreprise ou Administration <i>État initial : à calculer pour 2024</i>	10%
Nombre d'entreprises ayant mis en place un plan de télétravail <i>État initial : à calculer pour 2024</i>	25
Nombre d'entreprises labellisées « Employeur pro-vélo » <i>État initial : 0 en 2024</i>	5
Avancement de l'enquête de mobilité auprès des entreprises par le chargé de mission TEPOS <i>État initial : lancée en septembre 2024</i>	Finalisée
Nombre d'entreprises ambassadeurs mobilité sur le territoire <i>État initial : 0 en 2024</i>	3
Nombre de campagnes de communication sur la mobilité réalisées <i>État initial : 0 en 2024</i>	3
Nombre de kilomètres aménagés en pistes cyclables <i>État initial : 10,415 km en 2023 (Source : Base Nationale des Aménagements Cyclables)</i>	20 kms

**AXE 3 : Repenser l'aménagement du territoire pour donner accès à des solutions de mobilité alternatives au plus grand nombre**  
**Objectif Stratégique 3.1 | Encourager le développement des transports partagés et les modes doux**

**Objectif opérationnel 3.1.3 | Faciliter l'accès au covoiturage et aux transports en commun pour tous**

**Attente des habitants :** Les habitants attendent un développement de l'offre de transports en commun en parallèle avec une communication et une sensibilisation proactive au sujet du covoiturage et des applications liées à cette pratique.

Fiche rédigée :	Le 7 octobre 2024
Fiche modifiée :	
Objet de la modification :	
Modifiée par :	

 **Contexte et objectifs**

Le territoire d'Aunis Sud est marqué par un fort usage de la voiture pour les déplacements pendulaires (plus de 90% des actifs du territoire vont travailler en voiture), par manque d'alternatives. Dans la stratégie de son PCAET, la CdC prévoit une réduction significative des consommations et des émissions du secteur des transports, et notamment des trajets individuels. Pour cela, il est impératif de proposer aux habitantes et habitants d'autres façon de se déplacer. Au vu des caractéristiques du territoire, pour parvenir aux objectifs, le covoiturage est une solution présentant un potentiel important, ainsi que le transport à la demande et le développement des transports en commun (train et bus) pour les trajets plus longues distances.

 **Mesures opérationnelles**

	<b>Actions en cours</b>
	<p><b>Analyser les flux des mobilités sur le territoire de la CdC :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Réaliser un audit des flux notamment à partir de l'Observatoire du covoiturage</li> <li>&gt; Analyser les équipements existants en termes d'utilisation et d'utilité</li> <li>&gt; Mettre en place un questionnaire aux habitant.es pour récupérer des données concernant la mobilité, les équipements, les besoins et les habitudes</li> </ul> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud</b>  <b>Planning de l'action : 2024-2025</b></p>
	<p><b>Mettre en place d'autres offres de transport comme les véhicules partagés et le transport à la demande (TAD) afin de mutualiser les déplacements et étudier avec la Région Nouvelle-Aquitaine l'intégration du TAD dans Modalis</b></p> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud</b>  <b>Planning de l'action : depuis 2022</b></p>
	<p><b>Mettre à jour et communiquer à nouveau sur le Guide de la mobilité Aunis Sud qui recense tous les moyens de déplacements sur le territoire (dont transports en commun et covoiturage) avec les lignes et arrêts, tarifs, etc.</b></p> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud</b>  <b>Planning de l'action : 2024-2025</b></p>

Actions planifiées	
	<p><b>Travailler sur une autre offre de transport en commun</b> à l'échelle du Pôle métropolitain (cf. fiche 3.1.1) avec l'objectif de mettre en place des solutions abordables.</p> <p><b>Porteurs : CdC Aunis Sud, Pôle Métropolitain, Région Nouvelle-Aquitaine</b>  <i>Planning de l'action : 2025</i></p>
	<p><b>Communiquer sur l'utilisation des applications de covoiturage</b> pour faciliter leur utilisation :            &gt; Exploiter l'expérience Rezo Pouce pour développer une offre de covoiturage locale</p> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud</b>  <i>Planning de l'action : 2025</i></p>
	<p><b>Faire connaître et encourager l'utilisation de l'application Modalis</b>            &gt; L'application regroupe l'ensemble des réseaux de transports en Nouvelle-Aquitaine</p> <p><b>Porteurs : CdC Aunis Sud, Région Nouvelle-Aquitaine</b>  <i>Planning de l'action : 2025</i></p>
	<p><b>Développer les dessertes du TAD (horaires et lieux)</b></p> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud</b>  <i>Planning de l'action : 2025</i></p>

Acteurs à impliquer	
<b>Porteur de l'action : CdC Aunis Sud</b>	
Services concernés	Partenaires externes
Service Environnement & transitions, service Urbanisme-Habitat, service Développement économique, service Communication et Tourisme	Région Nouvelle-Aquitaine, Pôle métropolitain, entreprises de covoiturage

Réduction des émissions de GES	++	Réduction des consommations d'énergie	++	Amélioration de la qualité de l'air	++
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

 Moyens humains et financiers
Chargé de mission Mobilité
Fonds Vert pour le covoiturage

 Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux	
	Objectif 2030
Part modale dans les déplacements du territoire pour les transports en commun et le covoiturage <i>État initial : à calculer pour 2024</i>	A définir

<p>Nombre de véhicules en autopartage mis à disposition</p> <p><i>État initial : 0 en 2024</i></p>	3
<p>Nombre d'utilisateurs de l'application Modalis</p> <p><i>État initial : en moyenne 166 000 utilisateurs/mois en 2022 (Rapport d'activités de Nouvelle-Aquitaine Mobilités)</i></p>	180 000
<p>Nombre de campagnes de communication sur le covoiturage, les transports en commun et les autres transports partagés réalisées par la CdC</p> <p><i>État initial : 0 en 2024</i></p>	6 au total

**AXE 3 : Repenser l'aménagement du territoire pour donner accès à des solutions de mobilité alternatives au plus grand nombre**  
**Objectif Stratégique 3.1 | Encourager le développement des transports partagés et les modes doux**

**Objectif opérationnel 3.1.4 | Inciter à la pratique des modes actifs tels que la marche et le vélo**

**Attente des habitants :** Le développement des modes doux est un enjeu majeur pour les habitants. Ils souhaitent une meilleure identification et sanctuarisation des chemins cyclables et piétons. Le point principal réside dans la sécurisation de la pratique du vélo et de la marche.

Fiche rédigée :	Le 7 octobre 2024
Fiche modifiée :	
Objet de la modification :	
Modifiée par :	

 **Contexte et objectifs**

*Les modes de transport doux, tels que la marche ou le vélo, présentent un double avantage : ils favorisent une pratique active des déplacements et réduisent les risques de maladie liés à la sédentarité, tout en contribuant aux objectifs d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et de polluants dans l'air. Les transports doux améliorent également la qualité de vie dans les espaces denses en réduisant les nuisances sonores et en libérant l'espace public des véhicules motorisés. Le territoire de la CdC Aunis Sud est marqué dans ses infrastructures de transport par l'usage du véhicule personnel. Pour autant, un certain nombre de voies et chemins existants, s'ils font l'objet d'adaptation, peuvent constituer un potentiel intéressant pour développer une mobilité plus douce et active.*

 **Mesures opérationnelles**

	<b>Actions en cours</b>
	<b>Recensement des chemins de randonnée et de vélo sur le territoire</b>  <b>Porteur : le Comptoir Local (Office de Tourisme Aunis Marais poitevin)</b> <i>Planning de l'action : 2024</i>
	<b>Actions planifiées</b>
	<b>Poursuivre la communication sur l'existant :</b> > Le Guide de la mobilité > Les 10 circuits de vélo-tourisme sur le territoire d'Aunis Sud > Etablir un schéma des équipements vélos sur le territoire (parking, abris et box à vélo) > Réaliser une carte ou une application recensant les différents trajets et leur difficulté  <b>Porteur : CdC Aunis Sud</b> <i>Planning de l'action : 2025 – 2026</i>
	<b>Sensibiliser les habitants</b> et particulièrement les jeunes aux mobilités douces (marche, vélo, ...) : > Proposer aux habitants (et aux écoles avec le programme « Savoir rouler à vélo ») des animations autour de la sécurité à vélo et des bénéfices pour la santé

	<p>&gt; Travailler avec des entreprises locales sur d'autres actions (l'Atelier du Biclou par exemple)</p> <p><b>Porteur : Communes avec l'aide de la CdC Aunis Sud</b>  <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>
	<p><b>Réaliser un « Plan vélo et randonnées »</b> pour les déplacements du quotidien (liaison entre des pôles) :</p> <p>&gt; Reprendre les éléments du schéma départemental et réaliser un schéma pour Aunis Sud avec un Plan pluriannuel d'investissement (premier projet : liaison vélo entre Surgères et Saint Mard, finalisation prévue en septembre 2024)</p> <p>&gt; Identifier et marquer les chemins utilisés par les écoliers</p> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud, communes, Conseil départemental 17</b>  <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>
	<p><b>Equiper le territoire pour la pratique du vélo :</b></p> <p>&gt; Développer l'installation d'abris et garages à vélo sur les parkings publics</p> <p>&gt; Adapter les infrastructures aux différents types de vélos existants (vélo cargo)</p> <p>&gt; Ajouter des bornes de dépannage</p> <p>&gt; Réfléchir au groupement de commandes pour les équipements vélo</p> <p><b>Porteurs : CdC Aunis Sud, communes</b>  <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>
	<p><b>Augmenter l'offre de vélo disponibles sur le territoire :</b></p> <p>&gt; Développer des services / ateliers de réparation mobile et inciter à l'autoréparation</p> <p>&gt; Développer le prêt de vélo</p> <p>&gt; Créer une aide à l'achat (vélos à assistance électrique (VAE), vélos spéciaux)</p> <p>&gt; Développer un service de location longue durée de VAE</p> <p>&gt; Organiser des bourses aux vélos</p> <p>&gt; Réaliser un appel à l'installation de loueurs / réparateurs / vendeurs de vélos sur le territoire</p> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud, communes</b>  <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>

 <b>Acteurs à impliquer</b>	
<b>Porteur de l'action : CdC Aunis Sud</b>	
<b>Services concernés à la CdC Aunis Sud</b>	<b>Partenaires externes</b>
Service Environnement et Transitions, service Développement économique, service Communication et Tourisme	Associations et entreprises de la mobilité douce (dont Atelier du Biclou), communes, habitants du territoire, Conseil Départemental 17, Le Comptoir Local

Réduction des émissions de GES	++	Réduction des consommations d'énergie	+++	Amélioration de la qualité de l'air	++
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

 <b>Moyens humains et financiers</b>	
Chargé de mission Mobilité AVELO3 (ADEME) TEPOS Financement de la mise en œuvre du schéma vélo en partenariat avec le département et les communes	

 <b>Evaluation environnementale stratégique</b>	
<b>Enjeux :</b> Incidence positive sur les enjeux carbone et climat mais artificialisation des sols potentielle avec la création de nouvelles pistes cyclables.	
<b>Mesures à mettre en place :</b> - Privilégier l'utilisation d'axes existants plutôt que l'artificialisation des sols - Favoriser les revêtements perméables et bas carbone pour toute création de nouvelles voies cyclables	

 <b>Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux</b>	
	<b>Objectif 2030</b>
Part du vélo et de la marche dans les déplacements effectués sur le territoire <i>État initial : à calculer pour 2024</i>	A définir
Pistes cyclables (kms) <i>État initial : 10,415 km d'aménagements cyclables en 2023 (Base Nationale des Aménagements Cyclables)</i>	20 kms
Réalisation d'un outil de promotion de la mobilité douce (carte avec trajets-types par exemple) <i>État initial : Non en 2024</i>	Oui
Hausse du nombre d'équipements vélo (abris, garages, bornes) (%) <i>État initial : à calculer pour 2024</i>	+15%
Nombre d'évènements par an autour de la pratique du vélo ou de la marche réalisés <i>État initial : 1 en 2024</i>	3
Linéaire de création de nouvelles voies ayant eu recours à une artificialisation (kms) <i>Etat initial : à calculer pour 2024</i>	A définir

## AXE 3 : Repenser l'aménagement du territoire pour donner accès à des solutions de mobilité alternatives au plus grand nombre

### Objectif Stratégique 3.2 | Adapter l'aménagement du territoire aux mobilités alternatives

#### Objectif opérationnel 3.2.1 | Repenser l'organisation du territoire pour favoriser la mobilité douce et permettre la mutualisation des transports

**Attente des habitants :** Les habitants sont conscients qu'il est nécessaire de limiter l'étalement urbain afin de faciliter l'accès aux mobilités alternatives pour tous.

Fiche rédigée :	Le 7 octobre 2024
Fiche modifiée :	
Objet de la modification :	
Modifiée par :	

#### Contexte et objectifs

En zone rurale, la prédominance de la voiture comme moyen de transport s'explique par l'allongement des distances, lui-même lié au manque de services et d'emplois à proximité des lieux d'habitation. Puisque le transport représente une part importante des émissions de gaz à effet de serre du territoire, le PCAET doit favoriser, à travers d'autres documents, la réduction des distances parcourues quotidiennement par les habitantes et habitants de la CdC. Ces objectifs sont compatibles avec ceux fixés par la loi depuis une dizaine d'années : densification urbaine, revalorisation des centres-bourgs et limitation de l'artificialisation des sols.

#### Mesures opérationnelles

	Actions en cours
	<p><b>Lutter contre l'étalement urbain</b> (cf. fiche 4.2.3)</p> <p>Porteur : CdC Aunis Sud  <i>Planning de l'action : depuis 2020 (approbation du PLUi-H) et renforcement en 2027 (révision du PLUi-H)</i></p>
	<p><b>Développer la centralité (services, commerces, emplois) pour réduire les besoins de trajets pendulaires et favoriser l'implantation d'entreprises locales.</b></p> <p>Porteur : CdC Aunis Sud  <i>Planning de l'action : depuis 2020</i></p>
	Actions planifiées
	<p><b>Développer le logement abordable</b> notamment par la minoration de la charge foncière, le bail réel solidaire (BRS) à l'échelle du bassin de vie pour favoriser une installation des actifs proche de leur lieu de travail</p> <p>Porteurs : SCoT, CdC Aunis Sud  <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>
	<p><b>Intégrer des OAP mobilités</b> (orientations d'aménagement et de programmation) dans le PLUi-H :            &gt; Développer des OAP mobilités lors de la prochaine révision du PLUi-H</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- OAP thématiques : à l'échelle de l'EPCI (grands principes d'aménagement à étudier systématiquement lors de chaque projet)</li> <li>- OAP sectorielles : à l'échelle du quartier (favoriser l'aménagement des circuits doux, connecter les quartiers, les équipements, ...)</li> <li>&gt; Concentrer les développements urbains en lien avec la maillage des transports en commun (SCoT, PLUi-H)</li> <li>&gt; Travailler également sur les parcs d'activités économiques</li> </ul> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud</b> <i>Planning de l'action : à partir de 2027 (révision du PLUi-H)</i></p>
<b>Pistes de réflexion</b>	
<p><b>Conditionner les développements urbains aux réseaux de mobilité</b></p> <p><b>Porteur : SCoT, CdC Aunis Sud</b> <i>Planning de l'action : à partir de 2027</i></p>	

 <b>Acteurs à impliquer</b>	
<b>Porteur de l'action : CdC Aunis Sud</b>	
<b>Services concernés à la CdC Aunis Sud</b>	<b>Partenaires externes</b>
Service Urbanisme-Habitat, service Développement économique, service Environnement et transitions	Communes, aménageurs, architectes, urbanistes, Syndicat mixte du SCoT

Réduction des émissions de GES	++	Réduction des consommations d'énergie	++	Amélioration de la qualité de l'air	+
Augmentation du stockage carbone	++	Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	++

 <b>Moyens humains et financiers</b>	
Financement par AMI ADEME/CEREMA	

 <b>Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux</b>	
	<b>Objectif 2030</b>
Nombre d'opérations exemplaires produites (dont BRS et autres outils) <i>État initial : 0 en 2024</i>	A définir au moment de la révision du PLUi-H (à partir de 2027)
OAP mobilité dans le PLUi-H <i>État initial : Non en 2024</i>	Oui

**AXE 3 : Repenser l'aménagement du territoire pour donner accès à des solutions de mobilité alternatives au plus grand nombre**  
**Objectif Stratégique 3.2 | Adapter l'aménagement du territoire aux mobilités alternatives**

**Objectif opérationnel 3.2.2 | Développer l'électromobilité et les carburants alternatifs**

**Attente des habitants :** Sans objet

Fiche rédigée :	Le 7 octobre 2024
Fiche modifiée :	
Objet de la modification :	
Modifiée par :	

 **Contexte et objectifs**

*Dans la stratégie de son PCAET, la CdC Aunis Sud souhaite s'appuyer sur les carburants alternatifs (gaz naturel, hydrogène) et particulièrement l'électricité pour réduire l'empreinte carbone du secteur des transports sur le territoire. La CdC vise pour cela le remplacement progressif de 80% des véhicules par des véhicules alimentés via des carburants alternatifs d'ici 2050. Cet objectif ne pourra pas être réalisé uniquement par les actions de la CdC et des communes. Cependant, ces dernières pourront accompagner l'installation de bornes de recharge électrique, bioGNV et hydrogène en lien avec le SDEER 17, et l'adaptation des réseaux électriques en lien avec ENEDIS et RTE.*

 **Mesures opérationnelles**

	<b>Actions en cours</b>
	<p><b>Lancer des appels à initiatives privées pour le déploiement des IRVE (Infrastructure de Recharge pour les Véhicules Electriques) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Porter à connaissance des investisseurs privés les objectifs du Schéma Directeur de développement des Infrastructures de Recharge ouvertes au public pour les Véhicules Electriques (SDIRVE)</li> <li>&gt; Définir un cahier des charges objectivant les règles de mise à disposition du foncier public auprès des investisseurs privés (niveaux de performance, de disponibilité, tarifs plafonds, redevance d'occupation du domaine public, ...) et priorisant les lieux d'implantation souhaités en se focalisant sur les zones pré-identifiées comme ayant un besoin en IRVE</li> <li>&gt; Poursuivre les développements d'infrastructures via une intervention publique sur les zones sans initiatives privées</li> <li>&gt; Cartographie des capacités réseau pour connaître la puissance disponible aux bornes (Enedis)</li> </ul> <p><b>Porteur : SDEER 17, Enedis</b>  <i>Planning de l'action : depuis 2024</i></p>
	<p><b>Renforcer la dynamique de l'électromobilité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Inciter les projets de verdissement de flottes de véhicules pour les administrations et les entreprises</li> <li>&gt; Accompagner les collectivités dans la sensibilisation des copropriétés à l'équipement de leur(s) parking(s) en IRVE</li> <li>&gt; Mettre en place un système de borne publique à la demande</li> </ul>

	<p><b>Porteur : SDEER 17</b>  <i>Planning de l'action : depuis 2024</i></p>
	<p><b>Constituer un centre de ressources sur le sujet de la mobilité électrique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Apporter assistance aux porteurs de projet et leurs partenaires dans la réalisation de leurs investissements</li> <li>&gt; Obtenir, référencer et communiquer les retours d'expérience sur les projets réalisés</li> <li>&gt; Suivre l'avancement du SDIRVE</li> <li>&gt; Porter à connaissance des acteurs les évolutions réglementaires et les dispositifs de soutien</li> </ul> <p><b>Porteur : SDEER 17</b>  <i>Planning de l'action : depuis 2024</i></p>
	<p><b>Actions planifiées</b></p>
	<p><b>Développer des stations de carburants mixtes électricité / bioGNV / hydrogène :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Recenser les besoins en mobilité durable à 10 ans multi-carburants alternatifs au moyen d'une enquête téléphonique menée auprès des entités du territoire détentrices de véhicules lourd (&gt; 3,5 tonnes) – <i>Exemple sur la CDA de Saintes : 50 entretiens</i></li> <li>&gt; Trouver du foncier et des partenaires proches des grands axes et des réseaux de gaz et d'électricité</li> <li>&gt; Mener une étude de mise en place d'infrastructures d'avitaillement en conformité avec les besoins recensés (besoins / faisabilité : SWOT)</li> <li>&gt; Installer une station "test" mixte</li> <li>&gt; Développement d'autres stations si le test est positif</li> </ul> <p><b>Porteur : SDEER, GRDF, entreprises de méthanisation</b>  <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>

 <b>Acteurs à impliquer</b>	
<b>Porteur de l'action : SDEER</b>	
<b>Services concernés à la CdC Aunis Sud</b>	<b>Partenaires externes</b>
Pôle Développement et Transitions	CdC Aunis Sud, communes, investisseurs privés, habitants, GRDF, les transporteurs et entreprises BioGNV, Enedis

Réduction des émissions de GES	+++	Réduction des consommations d'énergie	+	Amélioration de la qualité de l'air	+++
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

 <b>Moyens humains et financiers</b>	
10 000 euros pour une enquête des besoins en mobilité durable auprès des détenteurs de véhicules lourds	
Chargé de mission Mobilité CdC Aunis Sud	
Responsable du Pôle Développement et Transitions	
Chargé de mission TEPOS	

 Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux	
	Objectif 2030
Réalisation d'un diagnostic sur les besoins en carburants alternatifs <i>État initial : Non en 2024</i>	Oui
Nombre de projets d'infrastructures sur l'électromobilité et/ou carburants mixtes ou alternatifs accompagnés par la CdC <i>État initial : 0 en 2024</i>	5
Nombre d'IRVE installées <i>État initial : 10 en 2023 (Base Nationale des IRVE)</i>	85
Taux de véhicules non conventionnels dans le parc des communes et de la CdC (hors véhicules spécifiques type tracteurs) <i>État initial : sondage à effectuer auprès des communes en 2024</i>	A définir



# Plan Climat

Air · Énergie  
Territorial

## Plan d'actions

Renforcer nos écosystèmes,  
principal levier de protection face  
aux changements climatiques, et  
préserver la qualité de l'eau

2 0 5 0   
= **zéro**  
carbone



Aunis-  
Sud

Imagine la futurité

## AXE 4 : Renforcer nos écosystèmes, principal levier de protection face aux changements climatiques, et préserver la qualité de l'eau

### Objectif Stratégique 4.1 | Étudier et gérer le risque lié à l'eau

#### Objectif opérationnel 4.1.1 | Réduire les risques et la vulnérabilité du territoire face aux inondations

**Attente des habitants :** Les habitants sont au premier plan face aux risques naturels et notamment face aux inondations. Ils sont conscients de la vulnérabilité du territoire et c'est pour cette raison qu'ils souhaitent que des actions soient prises au sujet de la perméabilité des sols et de l'adaptation des zones rurales et urbaines aux changements climatiques.

Fiche rédigée :	Le 7 octobre 2024
Fiche modifiée :	
Objet de la modification :	
Modifiée par :	

#### Contexte et objectifs

Une inondation est définie comme une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. En Aunis Sud, il peut s'agir du débordement d'un cours d'eau, d'une accumulation d'eau liée au ruissellement ou d'une remontée de nappes souterraines. Malgré une pluviométrie annuelle qui devrait rester à peu près stable dans les prochaines années, les événements extrêmes liés au changement climatique commencent déjà à entraîner des épisodes de fortes précipitations. En plus de menacer la sécurité des habitants, les inondations compromettent l'activité économique, affectent les infrastructures vitales et dégradent l'environnement. Investir dans des mesures de prévention et d'adaptation.

#### Mesures opérationnelles

	Actions en cours
	<p><b>Favoriser la circulation naturelle de l'eau :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Reméandrer les cours d'eau, supprimer les ouvrages inutiles, aménager les autres</li> <li>&gt; Créer des fossés et des noues permettant d'améliorer l'infiltration</li> <li>&gt; Réaliser des plans de gestion des eaux pluviales</li> <li>&gt; Poursuivre les études sur le ruissellement des eaux pluviales (Saint Saturnin du Bois et autres communes)</li> <li>&gt; Limiter le ruissellement par la plantation de haies et la création de noues</li> <li>&gt; Créer, recréer ou restaurer des zones humides (cf. fiche 4.1.3)</li> </ul> <p><b>Porteurs : Syndicats gémapiens, CdC Aunis Sud, communes</b>  <i>Planning de l'action : depuis 2020</i></p>
	<p><b>S'assurer de la maîtrise du foncier sur les territoires vulnérables :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Maîtriser le foncier dans les zones permettant l'expansion des crues et recueillant les eaux de ruissellement (propriété ou convention ou bail environnemental)</li> <li>&gt; Dédommager les exploitants pour les pertes d'exploitation dans les zones d'expansion de crues à créer</li> <li>&gt; Faire le lien avec le système de Paiement pour Service Environnemental</li> </ul>

	<b>Porteurs : Syndicats gémapiens, communes, CdC Aunis Sud, Département 17</b> <i>Planning de l'action : depuis 2020</i>
	<b>Actions planifiées</b>
	<b>Améliorer la perméabilité des sols et l'intégrer dans les plans de construction :</b> > Désimperméabiliser le territoire (cours d'école, espaces publics, ...) cf fiche 4.2.1 > Communiquer et sensibiliser à partir de projets de désimperméabilisation réussis  <b>Porteurs : communes</b> <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i>
	<b>Mieux connaître le risque inondation par la réalisation d'une étude hydraulique globale par bassin versant.</b> En effet, le territoire dispose actuellement d'une connaissance insuffisante et imprécise des risques de débordement des cours d'eau, remontées de nappe, zones d'accumulation, ruissellement etc.  <b>Porteurs : Syndicats gémapiens</b> <i>Planning de l'action : 2027 - 2030</i>
	<b>Pistes de réflexion</b>
	<b>Assurer et pérenniser la bonne gestion des zones humides actuelles et reconquises pour permettre leur fonctionnement :</b> Absorption des excédents en hiver pour restitution en été. Adapter les pratiques agricoles (culturale, irrigation, etc.). Renaturer si possible.  <b>Porteurs : Syndicats gémapiens</b> <i>Planning de l'action : à définir</i>

 <b>Acteurs à impliquer</b>	
<b>Porteur de l'action : Syndicats gémapiens</b>	
<b>Services concernés à la CdC Aunis Sud</b>	<b>Partenaires externes</b>
CdC Aunis Sud : service Environnement et Transitions	Département 17, syndicats gémapiens, communes, EPCI voisins, agriculteurs, propriétaires privés, habitants, Chambre d'agriculture 17-79, associations "nature"

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone	++	Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	+++

<b>Moyens humains et financiers</b>
Chargée de mission ENS et Responsable du service Environnement et Transitions, CdC Aunis Sud Financements par les agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne, le Département 17, voire la Région Réalisation de l'étude hydraulique : entre 200 et 300 k€ par bassin versant Adhésions aux Syndicats GEMAPI Achats et animation fonciers

 Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux	
	Objectif 2030
Linéaire de cours d'eau renaturés et/ou reméandrés et/ou à la ripisilve replantée ou confortée <i>État initial : 30m en 2024 (La Chauvière)</i>	+ 15 kms en tout de 2025 à 2030
Linéaire de haies plantées <i>État initial : 164 km en 2020 selon IGN – stockage carbone additionnel annuel = 2,92 ktCO2e en 2021 pour les haies</i>	214 km (en moyenne 8 kms par an)
Surface de zones humides et/ou hydromorphes restaurées/reconquises (cf. Fiche 4.1.3) <i>État initial : 5 130 ha existant en 2019 et 2 659 ha de zones hydromorphes existantes en 2019 (Diagnostic PCAET) - 6 366 ha de potentiel de restauration de zones humides (Source : Inventaire CdC des zones humides)</i>	1 ha par an
Population située en zone à risque d'inondation (zones inondables au sens PLUiH) <i>État initial : 2 262 personnes en 2024 (Source : SIG de la CdC)</i>	Moins qu'en 2024
Population située en zone à risque retrait gonflement des argiles (zones RGA selon BRGM) <i>État initial : 5 657 personnes en 2024 (Source : SIG de la CdC)</i>	Moins qu'en 2024
<i>NB : Les risques séisme, vent fort/tempête, canicule, sanitaire concernent toute la population</i>	

## AXE 4 : Renforcer nos écosystèmes, principal levier de protection face aux changements climatiques, et préserver la qualité de l'eau

### Objectif Stratégique 4.1 | Étudier et gérer le risque lié à l'eau

#### Objectif opérationnel 4.1.2 | Améliorer la gestion des niveaux d'eau

**Attente des habitants :** Conscients de la vulnérabilité de leur territoire, les habitants souhaitent avant tout que des actions soient mises en place afin de préserver la ressource en eau.

Fiche rédigée :	Le 7 octobre 2024
Fiche modifiée :	
Objet de la modification :	
Modifiée par :	

#### Contexte et objectifs

Face aux risques climatiques actuels et à venir pour le territoire d'Aunis Sud, une gestion des niveaux d'eau efficace est essentielle. Elle permet en effet d'atténuer les risques d'inondation et de sécheresse, de préserver les écosystèmes aquatiques et terrestres, et de garantir un approvisionnement en eau pour les différents usages humain (eau potable, agriculture, industrie). Une gestion proactive et équilibrée des ressources hydriques contribue également à renforcer la sécurité alimentaire, à soutenir les activités économiques et à protéger les infrastructures vitales du territoire.

#### Mesures opérationnelles

	Actions en cours
 	<p><b>Diagnostiquer les pratiques et les ouvrages :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Analyser les zones à gérer (renaturation des rivières, suppression des ouvrages inutiles, ...)</li> <li>&gt; Métrologie des cours d'eau et des nappes phréatiques</li> <li>&gt; Récupérer la mémoire collective sur la gestion des ouvrages</li> </ul> <p><b>Porteurs :</b> Syndicats Gemapiens et gestionnaires des ouvrages hydrauliques <i>Planning de l'action : depuis 2020</i></p>
 	<p><b>Réaliser des plans pluriannuels de gestion (PPG) avec des fiches d'intervention :</b> qui, quand, comment, coordinateur. PPG Gères-Deville, CTAO (SYRIMA) et CTGCM (SMBVSN) sont réalisés, PPG Boutonne en cours d'élaboration en 2024.</p> <p><b>Porteurs :</b> Syndicats Gemapiens et gestionnaires des ouvrages hydrauliques <i>Planning de l'action : depuis 2022</i></p>
 	<p><b>Les actions des PPG</b> (réhabilitation des zones humides, ripisilve, renaturation des cours d'eau, sensibilisation des riverains et des habitants...)</p> <p><b>Porteurs :</b> Syndicats Gemapiens et gestionnaires des ouvrages hydrauliques <i>Planning de l'action : depuis 2022</i></p>
	<b>Actions planifiées</b>
	Mise en place de protocoles de gestion des niveaux d'eau

	<b>Porteurs : Syndicats Gemapiens et gestionnaires des ouvrages hydrauliques</b> <i>Etat initial : à partir de 2025</i>
	<b>Pistes de réflexion</b>
	<b>Former les habitants, en premier lieu les riverains des cours d'eau, sur la gestion des niveaux d'eau et le fonctionnement des cours d'eau</b>  <b>Porteurs : Syndicats Gemapiens, CdC Aunis Sud, Communes</b> <i>Planning de l'action : 2025</i>

 <b>Acteurs à impliquer</b>	
<b>Porteur de l'action : Syndicats gemapiens</b>	
<b>Services concernés de la CdC Aunis Sud</b>	<b>Partenaires externes</b>
Service Environnement et Transitions	Communes, syndicats gemapiens, propriétaires privés des terrains concernés, Eau 17, grand public, organismes agricoles, UNIMA

<b>Réduction des émissions de GES</b>		<b>Réduction des consommations d'énergie</b>		<b>Amélioration de la qualité de l'air</b>	
<b>Augmentation du stockage carbone</b>	+++	<b>Développement des EnR</b>		<b>Adaptation aux vulnérabilités</b>	+++

 <b>Moyens humains et financiers</b>	
Responsable du service Environnement et Transitions, CdC Aunis Sud	

 <b>Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux</b>	
	<b>Objectif 2030</b>
Nombre d'ouvrages en rivière aménagés ou supprimés <i>Etat initial : 1 en 2024 (La Chauvière)</i>	1 par an
Nombre d'accords de niveau d'eau en marais <i>Etat initial : 5 en 2024 (Source : Syndicats Gemapiens et gestionnaires des ouvrages)</i>	7 (tous les marais couverts)

## AXE 4 : Renforcer nos écosystèmes, principal levier de protection face aux changements climatiques, et préserver la qualité de l'eau

### Objectif Stratégique 4.1 | Étudier et gérer le risque lié à l'eau

#### Objectif opérationnel 4.1.3 | Préserver les zones humides et hydromorphes

**Attente des habitants :** Les habitants ont conscience de l'importance des zones humides et souhaitent davantage de communication et d'éducation à ce sujet, afin de sensibiliser l'ensemble de la population à leur importance.

Fiche rédigée :	Le 7 octobre 2024
Fiche modifiée :	
Objet de la modification :	
Modifiée par :	

#### Contexte et objectifs

Les zones humides apportent de multiples services face au changement climatique. Elles jouent un rôle vital dans la régulation de l'eau, en filtrant les pollutions diverses, en absorbant les excès d'eau (notamment en hiver) et en les restituant au printemps et en été. Les zones humides sont aussi de précieuses alliées dans la trajectoire zéro carbone net puisqu'elles absorbent une partie des émissions de gaz à effet de serre. Enfin, elles abritent une biodiversité remarquable, offrant un habitat essentiel à de nombreuses espèces végétales et animales. Préserver ces milieux naturels est donc essentiel pour atténuer le changement climatique, garantir la résilience des écosystèmes, la sécurité de l'approvisionnement en eau et la biodiversité.

#### Mesures opérationnelles

Actions en cours	
  	<p><b>Restaurer et gérer les zones humides et hydromorphes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Faire une mise en prairie ou en zone naturelle partout où elle est possible (à la place des cultures)</li> <li>&gt; Remonter le niveau des nappes phréatiques via des travaux en rivières afin de réalimenter les zones hydromorphes et humides</li> <li>&gt; Maintenir la protection des zones humides et hydromorphes via le PLUiH</li> <li>&gt; Inciter à la création de mares, dans les parcelles communales hors zones humides, permettant un apport de biodiversité en danger (amphibiens, insectes, ...) et le rafraîchissement des zones urbaines (avec un accompagnement par une structure compétente)</li> </ul> <p><b>Porteur : Syndicats gémapiens, communes et associations environnementales, CdC Aunis Sud</b>  <i>Planning de l'action : depuis 2020 selon actions</i></p>
Actions planifiées	
	<p><b>Valoriser les zones humides auprès de la population</b> grâce au partage d'information et/ou à des animations organisées pour changer les mentalités en s'appuyant, entre autres, sur les retours d'expérience du PNR Marais poitevin</p> <p><b>Porteurs : CdC Aunis Sud, Syndicats gémapiens, associations environnementales</b>  <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>

Pistes de réflexion	
	<b>Former les élus sur l'importance des zones humides</b> , comment gérer ces zones et comment les protéger dans les documents d'urbanisme. > Réaliser une réhabilitation de zone humide vitrine et capitaliser sur cette expérience
	<b>Porteurs : Syndicats gémapiens</b> <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i>
	<b>Réaliser des accords avec les agriculteurs pour les zones humides cultivées</b> afin de diminuer les impacts des exploitations
	<b>Porteurs : Syndicats gémapiens, CdC Aunis Sud (via PAT), Eau 17 et CDA de La Rochelle (via programme Re-Sources)</b> <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i>

 Acteurs à impliquer	
<b>Porteur de l'action : Syndicats gémapiens</b>	
Services concernés à la CdC Aunis Sud	Partenaires externes
Service Environnement et Transitions	Syndicats gémapiens, communes, Chambre d'agriculture, propriétaires de terrains concernés, agriculteurs, associations environnementales, Eau17, CDA de La Rochelle

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone	++	Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	+++

 Moyens humains et financiers
Responsable du service Environnement et Transitions, chargée de mission ENS
Taxe GEMAPI

 Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux	
	Objectif 2030
Nombre d'animations et d'actions de communication sur les zones humides réalisées <i>État initial : 1 en 2024</i>	2
Nombre d'élus participant aux formations par an <i>État initial : pas de formation organisée en 2024</i>	10 par an
Surfaces faisant l'objet d'accords avec les agriculteurs pour les zones humides exploitées <i>État initial : 1109 ha en 2023 (base de données MAEC)</i>	Plus qu'en 2023

## AXE 4 : Renforcer nos écosystèmes, principal levier de protection face aux changements climatiques, et préserver la qualité de l'eau

### Objectif Stratégique 4.1 | Étudier et gérer le risque lié à l'eau

#### Objectif opérationnel 4.1.4 | Préserver la quantité et la qualité de l'eau potable sur le territoire

**Attente des habitants :** Conscients de la vulnérabilité de leur territoire, les habitants souhaitent avant tout que des actions soient mises en place afin de préserver la ressource en eau.

#### Contexte et objectifs

Le diagnostic du PCAET d'Aunis Sud fait ressortir la qualité de l'eau pour l'eau potable comme un enjeu prioritaire à très court terme. La ressource est déjà considérée comme dégradée, du fait de teneurs importantes en nitrates et en produits phytosanitaires, dans les eaux de surfaces comme dans l'eau souterraine brute. Avec les changements climatiques et les périodes de sécheresse, les enjeux de qualité de la ressource augmentent par manque de dilution des polluants et donc des concentrations plus élevées dans l'eau. Assurer la qualité de la ressource en eau potable, c'est garantir sa disponibilité en quantité.

Fiche rédigée :	Le 7 octobre 2024
Fiche modifiée :	
Objet de la modification :	
Modifiée par :	

#### Mesures opérationnelles

	Actions en cours
  	<p><b>Poursuivre la mise en œuvre du programme Re-Sources sur le captage de Landrais</b>, majoritairement concerné par les problématiques de pollution pour les nitrates et sensible pour les pesticides. L'objectif est d'accompagner et de favoriser le changement de pratiques et des systèmes de production sur le bassin de ce captage. Des filières « stables » (miscanthus, chanvre), sont présentées dans l'objectif opérationnel 5.1.1</p> <p>Continuer à sensibilisation de la population et des élus</p> <p><b>Porteur : Eau 17</b> <i>Planning de l'action : programmation 2025 - 2029 Re-Sources</i></p>
 	<p><b>Poursuivre la mise en œuvre du programme Re-Sources sur les captages de la CDA de La Rochelle</b></p> <p><b>Porteur : CDA de La Rochelle</b> <i>Planning de l'action : programmation 2021 - 2026 Re-Sources</i></p>
	<b>Actions planifiées</b>

  	<p>En lien avec le Projet alimentaire de territoire (PAT), <b>mettre en œuvre des actions qui contribuent à la protection de la qualité de l'eau en réduisant les polluants à la source par la proposition de débouchés locaux avec une juste rémunération des produits et des pratiques durables.</b></p> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud et partenaires du PAT</b>  <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>
 	<p><b>Encourager les économies d'eau :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Sensibiliser les habitants</li> <li>&gt; Encourager l'installation de récupérateurs d'eau / stockage d'eaux pluviales dans les logements privés et les entreprises et étudier la question d'apporter une aide financière</li> <li>&gt; Limiter les fuites sur le réseau</li> </ul> <p><b>Porteurs : CdC Aunis Sud et Eau 17</b>  <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>
<b>Pistes de réflexion</b>	
 	<p><b>Dupliquer le projet « Terre de Sources » en Charente Maritime</b></p> <p><b>Porteurs : Eau 17, CDA La Rochelle, CdC Aunis Sud et autres partenaires</b>  <i>Planning de l'action : 2025 – 2027</i></p>

 <b>Acteurs à impliquer</b>	
<b>Porteur de l'action : Eau 17</b>	
<b>Services concernés à la CdC Aunis Sud</b>	<b>Partenaires externes</b>
Service Environnement et Transitions, Services Techniques	Exploitants agricoles, Eau 17, CDA de La Rochelle et autres EPCI, Chambre d'agriculture 17-79 (suivi de la qualité de l'eau), GAB17, Département 17

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	+++

 <b>Moyens humains et financiers</b>	
Chargé de mission PAT CdC Aunis Sud	



## Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Objectif 2030
Qualité aux captages : indicateur à préciser en fonction des objectifs du programme Re Sources Landrais 2025-2029 <i>État initial : taux de nitrates supérieur en permanence à la valeur eau potable en 2024 (Source : Eau17)</i>	Objectifs du programme Re Sources Landrais 2025-2029 / Pas d'augmentation significative du bruit de fond et écrêtage des pics hivernaux
Nombre d'hectares avec des cultures bas niveau d'intrants sur l'aire d'alimentation du captage de Landrais - indicateur à préciser en fonction des objectifs du programme Re Sources Landrais 2025-2029 <i>État initial : 257 ha soit 35 % de l'AAC en 2023 (Source : Eau17)</i>	Objectifs du programme Re Sources Landrais 2025-2029 / 294 ha soit 40 % de l'AAC
Nombre d'habitants sensibilisés aux économies d'eau pour les usages domestiques <i>État initial : 4 classes sensibilisées (Journée mondiale de l'eau) et 120 habitants sensibilisés en 2023 (Source : Eau17)</i>	4 classes sensibilisées et 120 habitants (actions CdC en partenariat avec Eau17) par an
Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire <i>État initial : 9,85% en 2023 (Source : Eau17)</i>	Vers le 0%
Rendement du système d'alimentation en eau potable (captage/traitement/distribution) en % <i>État initial : 90,15% en 2023 (Source : Eau17)</i>	Vers le 100%

## **AXE 4 : Renforcer nos écosystèmes, principal levier de protection face aux changements climatiques, et préserver la qualité de l'eau**

### **Objectif Stratégique 4.2 | Protéger la biodiversité et favoriser le développement du stockage du carbone dans les sols et dans la végétation**

#### **Objectif opérationnel 4.2.1 | Favoriser la végétalisation du territoire**

**Attente des habitants :** Les attentes des habitants reposent sur la préservation des espaces naturels et des différents espèces végétales présentes sur le territoire. Les habitants souhaitent également une sensibilisation de la population aux bonnes pratiques en matière de gestion des espaces verts.

Fiche rédigée :	Le 7 octobre 2024
Fiche modifiée :	
Objet de la modification :	
Modifiée par :	

#### **Contexte et objectifs**

Face aux fortes chaleurs et autres événements extrêmes liés au changement climatique, il convient de déminéraliser et désimpermeabiliser les espaces que nous occupons. En plus du carbone absorbé, la végétalisation améliore la qualité de l'air, réduit les îlots de chaleur urbains en rafraichissant l'air ambiant et favorise la biodiversité. Elle améliore également la qualité de vie des habitants et habitantes du territoire puisqu'elle offre des espaces de loisirs et de détente accessibles et conviviaux.

#### **Mesures opérationnelles**

	<b>Actions en cours</b>
	<b>Créer de nouveaux réservoirs de biodiversité dans toutes les communes :</b>
	> Réaliser des états des lieux afin de connaître les milieux et les espèces associés à chaque zone / commune
	> Créer et restaurer des espaces de biodiversité dans les communes, en s'appuyant sur l'Atlas de la Biodiversité Communale intercommunal à venir (ABCi), qui participent à la création de corridors écologiques
	> Gérer et préserver ces espaces afin de les maintenir dans le temps (impliquant de former les élus et les techniciens)
	> Intégrer ces espaces dans le PLUi-H
	> Valoriser ces espaces en encourageant la mobilisation citoyenne lancée par l'ABC
	<b>Porteurs : Communes et CdC Aunis Sud, programmes Re-Sources, syndicats gémapiens</b> <i>Planning de l'action : depuis 2023</i>

  	<p><b>Végétaliser les espaces urbains et ruraux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Réaliser un inventaire de l'existant (connaître le patrimoine arboré du territoire afin de le préserver grâce à une meilleure gestion, de prévoir des plantations et de savoir l'état de santé du patrimoine)</li> <li>&gt; Valoriser ce patrimoine arboré auprès de la population</li> <li>&gt; Former et sensibiliser les agents communaux à l'entretien et la gestion des arbres</li> <li>&gt; Réaliser une étude de mise en place de nouveaux espaces végétalisés</li> <li>&gt; Encourager les plantations d'arbres urbains et de haies sur les terres agricoles, les chemins communaux et les parcelles communales</li> <li>&gt; Améliorer la gestion des terres en "jachère"</li> <li>&gt; Choisir des essences d'arbres locales, adaptées au territoire, résilientes au changement climatique en cherchant à éviter la propagation des pollens allergisants</li> </ul> <p><b>Porteurs : CdC, Communes, Département, associations environnementales, programmes Re-Sources</b></p> <p><i>Planning de l'action : depuis des années pour certaines sous-actions (formations, plantations de haies)</i></p>
<b>Actions planifiées</b>	
	<p><b>Végétaliser les cours d'écoles et les espaces publics (cf. fiche 4.1.1)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Idem que ci-dessus concernant le choix des essences des arbres.</li> </ul> <p><b>Porteurs : communes, avec accompagnement CdC</b></p> <p><i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>
	<p><b>Poursuivre les études sur le stockage carbone dans les zones naturelles</b></p> <p><b>Porteur : Chambre d'agriculture, INRAE</b></p> <p><i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>
<b>Pistes de réflexion</b>	
	<p><b>Lancer des études sur la faune du sol encore très méconnue</b></p> <p><b>Porteurs : CdC Aunis Sud, Chambre d'agriculture, INRAE</b></p> <p><i>Planning de l'action : à partir de 2026</i></p>

 <b>Acteurs à impliquer</b>	
<b>Porteur de l'action : CdC Aunis Sud</b>	
<b>Services concernés de la CdC Aunis Sud</b>	<b>Partenaires externes</b>
Service Environnement et Transitions, Service Urbanisme – Habitat	Nature Environnement 17, LPO, Oréade Brèche, Syndicat Mixte du SCOt, habitants du territoire, communes, élus, Chambre d'agriculture 17-79, INRAE, Département 17, programmes Re-Sources

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone	+++	Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	+++

 <b>Moyens humains et financiers</b>	
Conseil départemental 17 (plan arbres et paysages)	
Chargée de mission ENS et responsable du service Environnement	

 <b>Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux</b>	
	Objectif 2030
Surfaces végétalisées sur le territoire <i>État initial : 7 944 ha (Source : OCS Pigma 2020, sans compter les surfaces en cultures annuelles, en cultures florales ou légumières et les terres arables irriguées) en 2020</i>	Non défini
Réalisation de l'inventaire du patrimoine arboré <i>État initial : Non en 2024</i>	Oui - Non
Nombre de projets de végétalisation d'espaces publics réalisés (dont renaturation des cours d'écoles) <i>État initial : une dizaine connus en 2024</i>	50
Nombre d'agents et élus communaux présents aux journées techniques <i>État initial : 14 en 2023</i>	20
Surface en Trame Verte et Bleue (TVB) dans le PLUi-H (ha) <i>État initial : 13 366 ha en 2024</i>	A définir lors de la révision du PLUi-H à partir de 2027
Inventaires complets faune/flore <i>État initial : 3 communes en 2024</i>	Toutes les communes (ABCI)

## AXE 4 : Renforcer nos écosystèmes, principal levier de protection face aux changements climatiques, et préserver la qualité de l'eau

### Objectif Stratégique 4.2 | Protéger la biodiversité et favoriser le développement du stockage du carbone dans les sols et dans la végétation

#### Objectif opérationnel 4.2.2 | Préserver la biodiversité et permettre le stockage carbone

**Attente des habitants :** La préservation de la biodiversité est un point primordial pour les habitants qui souhaitent garder leur territoire végétalisé et vivant. La préservation des forêts est également un point important pour la population, dans le but de maintenir le stock carbone existant.

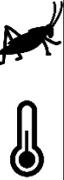
Fiche rédigée :	Le 7 octobre 2024
Fiche modifiée :	
Objet de la modification :	
Modifiée par :	

#### Contexte et objectifs

Aujourd'hui, le constat est sans appel, la biodiversité est en chute libre. De nombreux animaux et plantes disparaissent, à un rythme encore jamais égalé (100 à 1 000 fois plus rapide que le rythme naturel). On parle de 6ème extinction de masse, provoqué par les activités humaines. Plus précisément en cause, la destruction et l'artificialisation des milieux naturels (30% des impacts), la surexploitation des ressources et le trafic illégal d'espèces (23%), le changement climatique (14%), les diverses pollutions (14%) et l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (11%). Cette disparition d'espèces entraîne des effets graves sur les moyens de subsistance, l'économie et la qualité de vie des habitants et habitantes (Source : Office Français de la Biodiversité). Face à ce constat, la CdC Aunis Sud agit et souhaite renforcer son action pour protéger la biodiversité sur son territoire.

#### Mesures opérationnelles

	Actions en cours
 	<b>Conforter les espaces naturels sensibles définis dans le SDENS 17</b> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; passage en ENS actif de 2 sites</li><li>&gt; préparation en vue du passage en ENS actif de 2 sites</li><li>&gt; accompagnement des autres sites dans la démarche</li></ul> <b>Porteurs : CdC Aunis Sud, communes, gestionnaires et propriétaires des sites</b> <b>Planning de l'action : 2023-2026</b>
	<b>Élaborer un Atlas de Biodiversité Communale intercommunale (ABCi) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Élaborer sur 4 ans un ABCi contenant les inventaires de la biodiversité des communes pour mobiliser les citoyens et les élus. Un ABCi a été réalisé par exemple sur 10 communes du PNR Marais poitevin.</li><li>&gt; Créer une cartographie des enjeux et un plan d'actions par commune permettant d'établir une stratégie pour définir des actions en faveur de la biodiversité et de la restauration des continuités écologiques, en mobilisant aussi les citoyens et citoyennes du territoire</li><li>&gt; Porter une attention particulière aux espèces présentes dans les champs de culture</li></ul>

	<p><b>Porteurs : CdC Aunis Sud, LPO, NE 17, Fédération de pêche 17</b>  <i>Planning de l'action : 2025 – 2028</i></p>
	<p><b>Réaliser un diagnostic de la biodiversité des sols et du stock carbone :</b>  &gt; Étudier la biodiversité et les stocks carbone d'un panel de sols représentatifs (cultures, zones d'activités, forêt, prairies, ...) selon des protocoles scientifiques. Des actions ont été menées en ce sens sur le territoire de la CDA la Rochelle.</p> <p><b>Porteurs : CdC Aunis Sud, Chambre d'agriculture (démarche ABC Terre)</b>  <i>Planning de l'action : 2024-2025</i></p>
	<p><b>Actions planifiées</b></p>
	<p><b>Candidater au label TEN (Territoire Engagé pour la Nature) de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) pour bénéficier d'un accompagnement technique</b></p> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud</b>  <i>Planning de l'action : 2028</i></p>
	<p>Zoom sur le stockage carbone d'Aunis Sud à partir de l'étude ABC Terre <b>réalisée à l'échelle des 4 EPCI du PAT</b>. Cette étude permet d'affiner les données INRAE utilisées pour le stockage carbone et les flux estimés dans le diagnostic du PCAET (données peu territorialisées)</p> <p><b>Porteur : Chambre d'agriculture 17-79</b>  <i>Planning de l'action : 2025</i></p>
	<p><b>Pistes de réflexion</b></p>
	<p><b>Sensibiliser la population au respect, à la préservation des espaces verts (refuges de biodiversité) et aux services écosystémiques associés (notamment à l'aide du futur ABCi) :</b>  &gt; Réaliser des ateliers jardin  &gt; Sensibiliser à l'utilisation et à l'importation d'espèces exotiques potentiellement envahissantes, notamment concernant les plantes ornementales</p> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud</b>  <i>Planning de l'action : à partir de 2026</i></p>
	<p><b>Mobiliser les crédits-carbone pour les agriculteurs</b> (dont ceux du Programme Re-Sources de Eau 17 à Landrais) en réalisant des diagnostics (grandes cultures, élevage, maraichage).</p> <p><b>Porteur : Chambre d'agriculture 17-79, Eau 17, organismes agricoles et Coop Carbone</b>  <i>Planning de l'action : à partir de 2026</i></p>

 <b>Acteurs à impliquer</b>	
<b>Porteur de l'action : CdC Aunis Sud</b>	
<b>Services concernés à la CdC Aunis Sud</b>	<b>Partenaires externes</b>
Environnement et Transitions	Associations environnementales (LPO, NE17,...), Fédérations de Chasse et Pêche, Services de l'Etat, INRAE, Chambre d'agriculture 17-79, CEN (Conservatoire d'Espaces Naturels), communes, Eau 17, Coop Carbone, Programmes Re-Sources, OFB

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone	++	Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	+++

 <b>Moyens humains et financiers</b>	
Chargés de mission ENS et PAT CdC Aunis Sud et responsable du Service Environnement et Transitions	
Conseillers production de la Chambre d'agriculture (grandes cultures, élevage, maraichage)	
Coût prévisionnel l'ABCi : 312 000 € dont 250 000 € de subvention de l'OFB	

 <b>Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux</b>	
	<b>Objectif 2030</b>
Réalisation d'actions de mobilisation des citoyens et des élus autour de l'ABCi – nombre de participants <i>État initial : 0 en 2024</i>	1 action de sensibilisation par commune + 12 écoles + 6 centres de loisirs pendant l'ABCi
Séquestration carbone dans les terres agricoles et les prairies (ktCO <sub>2</sub> e/an) <i>État initial : 8075 ktCO<sub>2</sub>e en 2019, à hauteur de 9,78 ktCO<sub>2</sub>e/an (Source : Terristory, 2019)</i>	47 ktCO <sub>2</sub> e/an
Nombre de diagnostics carbone réalisés par an <i>État initial : 0 en 2024</i>	2
Séquestration dans les autres sols et les forêts (ktCO <sub>2</sub> e/an) <i>État initial : 980 ktCO<sub>2</sub>e en 2019, à hauteur de 9,53 ktCO<sub>2</sub>e/an (Source : Terristory, 2019)</i>	Maintien de la capacité de séquestration actuelle
Nombre d'ENS actifs <i>État initial : 3 en 2024</i>	5
Obtention du label TEN de l'OFB <i>État initial : Non en 2024</i>	Oui – Non

**AXE 4 : Renforcer nos écosystèmes, principal levier de protection face aux changements climatiques, et préserver la qualité de l'eau**  
**Objectif Stratégique 4.2 | Protéger la biodiversité et favoriser le développement du stockage du carbone dans les sols et dans la végétation**

**Objectif opérationnel 4.2.3 | Lutter contre l'étalement urbain**

**Attente des habitants :** Les habitants sont conscients qu'il est nécessaire de limiter l'étalement urbain afin de préserver les milieux naturels qui subissent d'ores et déjà des pressions anthropiques.

Fiche rédigée :	Le 7 octobre 2024
Fiche modifiée :	
Objet de la modification :	
Modifiée par :	

 **Contexte et objectifs**

Le PCAET d'Aunis Sud prévoit de multiplier par 2,5 le stockage annuel de carbone par les sols et les végétaux d'ici 2030, ce qui implique de limiter l'artificialisation des sols et de lutter contre l'étalement urbain. La loi Climat et résilience de 2021 a posé un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050, objectif qui sera retranscrit dans le prochain PLUi-H de la CdC Aunis Sud (le début de la révision est prévue en 2027, pour un document finalisé en 2030). Pour le PCAET, l'enjeu est donc d'inscrire dans son programme d'actions des mesures qui permettent de limiter l'étalement urbain et ainsi protéger les espaces naturels, la biodiversité et le stockage carbone.

 **Mesures opérationnelles**

	<b>Actions en cours</b>
	<p><b>Anticiper le ZAN lors des modifications du PLUi-H :</b>                      Inciter aux logements compacts (limiter les surfaces extérieures et imperméabilisées) dans le PLUi-H et limiter l'étalement urbain : repérage actif des logements vacants sur le territoire Aunis Sud via l'étude pré-opérationnelle à la mise en place de dispositif d'amélioration de l'Habitat.</p> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud</b>  <i>Planning de l'action : depuis 2022</i></p>
	<p><b>Réduire la consommation et l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Protéger la biodiversité et les ENAF dans les documents de planification</li> <li>&gt; Utiliser le coefficient de biotope par surface</li> <li>&gt; Protéger certains territoires de manière réglementaire : PAEN (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains) et ZAP (zones agricoles protégées)</li> </ul> <p><b>Porteurs : Syndicat Mixte du SCoT, CdC Aunis Sud</b>  <i>Planning de l'action : depuis 2022</i></p>

	<b>Actions planifiées</b>
	<p><b>Réduire les zones de développement en extension urbaine</b> dans le PLUi-H :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Imaginer de nouvelles formes urbaines plus compactes (semi-collectifs, R+1) et travailler à la mitoyenneté</li> <li>&gt; Réaliser des opérations de densification en travaillant sur des orientations d'aménagement et de programmation thématiques et sectorielles (dont densification des parcs d'activités)</li> <li>&gt; Prévoir une plus grande mixité fonctionnelle des espaces</li> </ul> <p><b>Porteurs : CdC, communes, aménageurs, architectes, urbanistes</b>  <i>Planning de l'action : à partir de 2027 (révision du PLUi-H)</i></p>
	<b>Pistes de réflexion</b>
	<p><b>Sensibiliser les citoyens</b> sur les nouvelles formes urbaines, la mitoyenneté, la lutte contre l'étalement urbain, la protection des espaces naturels</p> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud</b>  <i>Planning de l'action : à partir de 2027 (révision du PLUi-H)</i></p>

	<b>Acteurs à impliquer</b>
<b>Porteur de l'action : CdC Aunis Sud, Communes</b>	
<b>Services concernés à la CdC Aunis Sud</b>	<b>Partenaires externes</b>
Service Urbanisme-Habitat, Service Développement économique, Service Environnement et Transitions	Syndicat mixte du SCoT, aménageurs, urbanistes

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie	++	Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone	++	Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	++

	<b>Moyens humains et financiers</b>
Chargé des parcs d'activités Chargé de mission Habitat Responsable du service Urbanisme-Habitat Chargé de mission PCAET	

	<b>Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux</b>
	<b>Objectif 2030</b>
Consommation foncière annuelle d'ENAF (ha) <i>État initial : 6,1 ha/an (Source : 2018, Corin Land Cover)</i>	A définir à la révision du PLUi-H (à partir de 2027) mais tendre vers 0
Surfaces renaturées* annuellement (ha) <i>État initial : 0 ha en 2024</i>	En fonction des projets

Part des nouvelles surfaces construites ou réhabilitées sur des sites en reconversion par rapport aux nouvelles surfaces construites en extension <i>État initial : à calculer en 2024-25 et à intégrer au SIG</i>	A définir à la révision du PLUi-H (à partir du 2027)
Nombre de nouveaux logements collectifs et individuels groupés dans les logements autorisés dans l'année <i>État initial : 48 logements individuels groupés et 0 collectifs en 2023 (Source : Sitadel)</i>	A définir à la révision du PLUi-H (à partir de 2027)
Surface du foncier en friche (bien immobilier non utilisé et absence de réemploi possible sans aménagements/travaux préalables) <i>État initial : à calculer en 2024-2025 et à intégrer au SIG</i>	A définir
<i>*Surfaces renaturées : espaces dont la nature/la fonction a changé (ancien espace urbain qui peut être classé espace naturel, forestier ou agricole) ce qui suppose des travaux de restauration et de conservation.</i>	



# Plan Climat

Air · Énergie  
Territorial

## Plan d'actions

S'appuyer sur la transition agricole et alimentaire du territoire pour atteindre les objectifs du PCAET

2 0 5 0   
= **zéro**  
carbone



*Aunis-  
Sud*

Imagine la futurité

## AXE 5 : S'appuyer sur la transition agricole et alimentaire du territoire pour atteindre les objectifs du PCAET

### Objectif Stratégique 5.1 | Adapter la production agricole aux enjeux environnementaux

#### Objectif opérationnel 5.1.1 | Faire évoluer les pratiques agricoles face aux enjeux

**Attente des habitants :** Les habitants ont bien conscience des enjeux environnementaux liés à l'agriculture. Ils souhaitent que le secteur agricole soit accompagné dans l'adaptation de ses pratiques aux changements climatiques et au respect de l'environnement et la santé.

Fiche rédigée :	Le 7 octobre 2024
Fiche modifiée :	
Objet de la modification :	
Modifiée par :	

#### Contexte et objectifs

Aunis Sud est impliqué dans un Projet alimentaire de territoire (PAT) aux côtés des Communautés de Communes Aunis Atlantique, Ile de Ré, de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, de la Chambre d'agriculture 17-79, du GAB 17 et du Port de Pêche de La Rochelle. Les différents diagnostics agricoles font état de déséquilibres entre les denrées produites et celles consommées sur le territoire (faible production de fruits et légumes notamment). Au-delà de cela, en lien avec les activités agricoles, le territoire fait face à divers risques (usages de l'eau, érosion de la biodiversité, qualité des sols) et diverses opportunités (nouvelles filières, réglementations) qui appellent des réponses à court et moyen termes.

#### Mesures opérationnelles

	Actions en cours
	<b>Développer de nouvelles filières agricoles avec multiples co-bénéfices :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Utilisation du miscanthus pour le chauffage (culture ne nécessitant pas d'eau et d'intrants) en partenariat avec Eau 17</li><li>&gt; Utilisation du chanvre pour ses usages alimentaires et pour les bâtiments (isolation) en partenariat avec le SYMBO. Le chanvre est intéressant dans le contexte d'une rotation contre les adventices, et donc pour limiter les herbicides.</li><li>&gt; Rechercher d'autres cultures intéressantes à développer</li></ul> <p><b>Porteurs : Eau 17, SYMBO, CdC Aunis Sud, communes, Chambre d'agriculture 17-79, programmes Re-Sources</b> <i>Planning de l'action : depuis 2022</i></p>
 	<b>Diversifier les productions et maintenir des activités agricoles sur le territoire pour être davantage résilient :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Soutenir l'élevage à l'herbe, éventuellement en s'intéressant à l'outil MAEC</li><li>&gt; Promouvoir la consommation de légumineuses (cf. PAT). Il est nécessaire qu'une demande locale stable existe afin d'assurer une production.</li><li>&gt; Aider à l'installation de fermes maraîchères sur le territoire en considérant la nécessité d'accès au foncier et à l'eau</li></ul>

	<p>&gt; Accompagner la transmission des exploitations agricoles dans le sens d'une agriculture durable</p> <p><b>Porteurs : CdC Aunis Sud, Communes, Chambre d'agriculture 17-79, GAB17 via le PAT</b>  <i>Planning de l'action : depuis 2021</i></p>
  	<p><b>Planter des haies bocagères pour les services rendus</b> : biodiversité, lutte contre les transferts (dont ruissellement), captation carbone, bois-énergie, protection des cultures et bien-être des animaux d'élevage</p> <p><b>Porteurs : Agriculteurs et communes avec le programme EVA du CD17 de la CA 17-79, syndicats gémapiens, Eau 17, CdC Aunis Sud, programme Re-sources</b>  <i>Planning de l'action : depuis 2000</i></p>
	<p><b>Réaliser un diagnostic foncier agricole à l'échelle du PAT.</b> Ce travail a déjà été réalisé par la CDA La Rochelle en 2021. Pour bâtir une stratégie foncière cohérente et partagée à l'échelle du PAT, les CdC Aunis Sud, Aunis Atlantique et Ile de Ré effectuent le même travail jusqu'en juin 2025.</p> <p>&gt; Identifier des secteurs devant faire l'objet d'une veille particulière (cultures en Agriculture Biologique, potentiel maraîcher, prairies permanentes) et sur lesquels les EPCI concernés pourront intervenir de plusieurs façons (dont maîtrise foncière)</p> <p>&gt; Progresser dans la connaissance des dynamiques foncières agricoles et de la problématique de la transmission des exploitations</p> <p>&gt; Préparer les modifications et révisions des documents d'urbanisme des EPCI pour une meilleure prise en compte des enjeux agricoles</p> <p><b>Porteurs : CdC Aunis Sud, Aunis Atlantique et Ile de Ré</b>  <i>Planning de l'action : 2024 – 2025</i></p>
	<p><b>Actions planifiées</b></p>
  	<p><b>Duplication en Charente-Maritime du dispositif breton « Terres de Sources »</b></p> <p>Terres de Sources soutient et encourage les bonnes pratiques des agriculteurs locaux qui se sont engagés à agir pour l'environnement et la protection de l'eau potable avec un mode de production plus vertueux pour les ressources en eau via un marché public innovant de prestations environnementales. Les agriculteurs engagés dans une démarche de progrès bénéficient non seulement d'un accès privilégié aux marchés alimentaires portés par les collectivités mais aussi d'un bonus économique en lien avec une évolution favorable de leurs pratiques vis-à-vis de la qualité de l'eau, de la biodiversité ou de l'air.</p> <p>Ce projet favorise une économie circulaire en proposant aux agriculteurs de nouveaux débouchés et en valorisant leurs produits garantissant une protection durable de la ressource et plus largement de l'environnement.</p> <p><b>Porteurs : Eau 17, CDA La Rochelle, CdC Aunis Sud et autres partenaires</b>  <i>Planning de l'action : 2025 – 2027</i></p>
	<p><b>Pistes de réflexion</b></p>
	<p><b>Favoriser la production de couverts d'interculture :</b></p> <p>&gt; Augmentation du stockage carbone et réduction des transferts (dont ruissellement)</p> <p>&gt; Être en mesure de connaître la part des intercultures longues présentant un couvert développé (2,5 tonnes/ha de matière sèche)</p> <p><b>Porteurs : Chambre d'agriculture, GAB 17, CdC via PAT</b>  <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>
	<p><b>Favoriser l'accès à de la matière organique</b> notamment pour le maraichage. Cela peut passer par :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; la création de plateforme de proximité de récupération de matière organique, avec un service logistique partagé entre les exploitants,</li> <li>&gt; une plateforme de compostage de Cyclad,</li> <li>&gt; la valorisation agricole des matières organiques humaines (étude MATAHAGRI du PAT),</li> <li>&gt; le développement de la méthanisation.</li> </ul> <p><b>Porteurs : CdC Aunis Sud et ses partenaires via PAT, CYCLAD</b>  <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>
	<p><b>Mener une étude sur le risque de transfert des pesticides dans l'eau :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; La Chambre d'agriculture mène actuellement cette étude avec le service qualité de l'eau de la CDA La Rochelle</li> </ul> <p><b>Porteurs : Chambre d'agriculture 17-79, CdC Aunis Sud</b>  <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>
	<p><b>Accompagner les exploitants agricoles pour trouver des solutions permettant de réduire leurs consommations d'énergie</b> (réalisation de bilan carbone et bilan énergie, formation aux économies d'énergie et à l'efficacité énergétique, etc.)</p> <p><b>Porteurs : Chambre d'agriculture 17-79, CdC Aunis Sud</b>  <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>

 <b>Acteurs à impliquer</b>	
<b>Porteur de l'action : CdC Aunis Sud</b>	
<b>Services concernés à la CdC Aunis Sud</b>	<b>Partenaires externes</b>
Service Environnement & Transitions, Service Développement économique	Symbo, Eau 17, Rénov'Info Service (PTRE), Odéys, communes, agriculteurs, Chambre d'agriculture 17-79, CDA de la Rochelle et autres partenaires du PAT, Conseil départemental 17, promoteurs de méthaniseurs

Réduction des émissions de GES	++	Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	+
Augmentation du stockage carbone	++	Développement des EnR	+	Adaptation aux vulnérabilités	+++

 <b>Moyens humains et financiers</b>	
Appels à projets DRAAF et ministères (Transition écologique, Agriculture)	
Démonstrateur "Territoires de transitions" (PIA4, Banque des territoires)	
Chargé de mission PAT CdC Aunis Sud et homologues, responsable du service Environnement et Transitions	
Conseiller Agroenvironnement et eau Chambre d'agriculture 17-79	

 Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux	
	Objectif 2030
Surface agricole labellisée Agriculture Biologique (ha) <i>État initial : 2 076 ha en 2023 (Source : Agence Bio)</i>	4 000 ha
Surface en prairies permanentes (ha) <i>État initial : 4 209 en 2020 (Source : Agreste)</i>	Maitien
Surface en prairies temporaires (ha) <i>État initial : 1 480 en 2020 (Source : Agreste)</i>	+10%
Ratio production / consommation de légumineuses <i>État initial : 44 pour le territoire du PAT en 2020 (Source : Chambre d'agriculture 17-79)</i>	Non défini
Linéaire de haies (km) <i>État initial : 164 km en 2020 (Source : IGN)</i>	214 km (en moyenne 8 kms par an)
Nombre de porteur-euse-s de projets agricoles accompagné-e-s par la CdC Aunis Sud <i>État initial : 0 en 2024</i>	10
Émissions de GES du secteur de l'agriculture <i>État initial : 71,8 ktCO<sub>2</sub>e en 2021 (Source : Terristiry)</i>	65 ktCO <sub>2</sub> e
Séquestration carbone dans les terres agricoles et les prairies <i>État initial : 8075 ktCO<sub>2</sub>e en 2019, à hauteur de 9,78 ktCO<sub>2</sub>e/an (Source : Terristiry)</i>	47 ktCO <sub>2</sub> e/an
Part des intercultures longues présentant un couvert développé (2,5 tonnes/ha de matière sèche) <i>État initial : à calculer en 2025 (cf. Action de la fiche)</i>	A définir

## AXE 5 : S'appuyer sur la transition agricole et alimentaire du territoire pour atteindre les objectifs du PCAET

### Objectif Stratégique 5.1 | Adapter la production agricole aux enjeux environnementaux

#### Objectif opérationnel 5.1.2 | Mieux connaître et maîtriser les enjeux associés aux pesticides

**Attente des habitants :** Les habitants attendent des mesures pour réduire l'utilisation des pesticides et protéger les ressources en eau. Ils souhaitent également que des études soient approfondies concernant la concentration de pesticides dans l'air, qui, contrairement à la nourriture et l'eau, n'a pas de limite réglementaire.

Fiche rédigée :	Le 7 octobre 2024
Fiche modifiée :	
Objet de la modification :	
Modifiée par :	

#### Contexte et objectifs

Le territoire d'Aunis est caractérisé par son activité agricole, majoritairement en grandes cultures cultivées en agriculture conventionnelle. Une étude d'AMTO Nouvelle-Aquitaine (Observatoire de la qualité de l'air) a alerté sur des concentrations importantes de pesticides dans l'air dans la plaine de l'Aunis (Montroy), particulièrement un herbicide très volatile, le Prosulfocarbe. Des mesures réalisées en 2023 sur deux lieux supplémentaires ont démontré la présence non négligeable de cet herbicide dans le centre de la Rochelle (à environ 2km des parcelles les plus proches). Actuellement, la teneur en pesticides dans l'air n'est pas réglementée, contrairement à ceux retrouvés dans l'eau et dans l'alimentation. Au delà des 6 polluants habituellement étudiés dans les PCAET, la CdC Aunis Sud a ainsi fait le choix d'intégrer les pesticides dans l'air à son PCAET.

#### Mesures opérationnelles

	Actions en cours
	<b>Suivre le travail de la CDA de la Rochelle et d'ATMO Nouvelle Aquitaine pour améliorer les connaissances sur les pesticides :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Suivre les résultats des mesures dans l'air réalisées pour la CDA par ATMO</li><li>&gt; Participer au travail effectué par le GT7 du PAT qui vise à développer les pratiques vertueuses en agriculture</li><li>&gt; Diffuser l'application Agricivis auprès des agriculteurs</li></ul> <b>Porteur : CdC Aunis Sud via le PAT</b> <i>Planning de l'action : depuis 2021</i>
	<b>Poursuivre la mise en œuvre des programmes Re-Resources</b> (cf. fiche 4.1.4) qui contribuent à l'amélioration des connaissances des pratiques agricoles <b>Porteurs : Eau 17, CDA La Rochelle, Aunis Sud</b> <i>Planning de l'action : 2025 – 2029 pour Landrais (gestion Eau 17), 2021 – 2026 pour Anais (gestion CDA La Rochelle)</i>

Actions planifiées	
 	<p><b>Soutenir l'agriculture biologique en facilitant l'installation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Mise en réseau, accompagnement technique de la Chambre d'agriculture et du GAB17, maîtrise foncière et investissements publics dans les parcelles</li> <li>&gt; Développement d'espaces tests agricoles (ETA) biologiques ou en agroforesterie</li> <li>&gt; Installation de maraîchers en agriculture biologique</li> <li>&gt; Travail des débouchés avec les porteurs de projet agricoles (la restauration scolaire et les structures de la sécurité alimentaire sont encouragés ou obligés d'acheter des produits issus de l'agriculture biologique)</li> </ul> <p><b>Porteurs : CdC Aunis Sud, Chambre d'agriculture, GAB17</b>  <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>
Pistes de réflexion	
	<p><b>Suivre les expérimentations de l'INRAE sur le territoire d'Aunis Sud, étudier l'intérêt et la faisabilité de projet en commun</b></p> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud</b>  <i>Planning de l'action : à définir</i></p>

Acteurs à impliquer	
<b>Porteur de l'action : CdC Aunis Sud</b>	
Services concernés à la CdC Aunis Sud	Partenaires externes
Environnement & Transitions, Développement économique	Chambre d'agriculture 17-79, GAB17, INRAE, ATMO, EPCI et partenaires techniques du PAT, associations environnementales, communes, agriculteurs, habitants du territoire, Eau 17, CDA La Rochelle

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	+++
Augmentation du stockage carbone	++	Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	+++

Moyens humains et financiers	
<p>Conseiller technique AB en grandes cultures (Chambre d'agriculture) et GAB17  Chargé de mission PAT, chargée de mission Développement économique et responsable du service Environnement et Transitions d'Aunis Sud  Animatrice Re-Sources captage de Landrais Eau 17</p>	

 <b>Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux</b>	
	<b>Objectif 2030</b>
Surfaces agricoles en Agriculture biologique et en conversion (ha) <i>État initial : 2 076 ha en 2023 pour Aunis Sud (Source : Agence Bio)</i>	Multiplier par 3 à l'échelle PAT - 6000 ha pour Aunis Sud
Surfaces de maraîchage en AB et en conversion (ha) <i>État initial : 113 ha en 2023 pour Aunis Sud (Source : Agence Bio)</i>	Multiplier par 2 à l'échelle du PAT - 226 ha pour Aunis Sud
Cumuls hebdomadaires moyens d'herbicides dans l'air <i>État initial : 10 ng/m3 pour Prosulfocarbe ; 1,2 ng/m3 pour pendimethaline entre octobre et décembre 2023 à Saint-Christophe (Source : ATMO Nouvelle-Aquitaine)</i>	Non défini. Objectif à long terme : 0
Nombre d'installations d'exploitants agricoles en bio <i>État initial : 38 fermes engagées en bio existantes en 2023 (Source : Agence Bio)</i>	60
Nombre net d'exploitations agricoles en maraîchage bio (Installations + Existants – Déconversion – Arrêt – Retraite) <i>État initial : 14 producteurs en 2023 (Source : Agence Bio)</i>	25
Nombre de porteurs de projet maraîchers testés via un ETA* <i>État initial : 0 en 2024</i>	6
Utilisation sur la SAU de l'aire de captage de Landrais des molécules phytosanitaires retrouvées précédemment dans l'eau du captage	Objectifs du programme Re Sources Eau 17 de Landrais 2025-2029 : 0 utilisation sur l'aire captage
*ETA : espace test agricole, lieu qui combine les fonctions de couveuse, de pépinière et d'accompagnement pour les porteurs de projets agricoles. On peut considérer que 70% des personnes qui se testent s'installent à terme.	

## AXE 5 : S'appuyer sur la transition agricole et alimentaire du territoire pour atteindre les objectifs du PCAET

### Objectif Stratégique 5.2 | Favoriser le lien agriculture - alimentation du territoire

#### Objectif opérationnel 5.2.1 | Développer les commerces alimentaires de proximité et les circuits courts

**Attente des habitants :** Les habitants sont très motivés à l'idée du développement des circuits courts agricoles, notamment concernant la consommation de viande. Ils souhaiteraient qu'elle soit plus locale et que sa consommation soit réduite afin de s'adapter à la diminution de la production nationale.

Fiche rédigée :	Le 7 octobre 2024
Fiche modifiée :	
Objet de la modification :	
Modifiée par :	

#### Contexte et objectifs

A travers ses différents groupes de travail et notamment celui dédié à la promotion, le Projet alimentaire de Territoire (PAT) La Rochelle-Aunis-Ré souhaite mieux mettre en valeur les produits de qualité du territoire. En effet, si le constat du manque de certaines filières locales de productions est indéniable, il arrive aussi que des produits issus du territoire ne soient pas bien connus par le grand public et d'autres types d'acheteurs. Pour être en mesure de développer les commerces alimentaires de proximité et les circuits courts, il convient donc de poursuivre les actions en cours et trouver de nouvelles façons de communiquer pour donner envie d'acheter local.

#### Mesures opérationnelles

	Actions en cours
	<p><b>Mettre en avant les producteurs « + de 17 dans nos assiettes » (marque du Département) engagés dans les circuits-courts</b> à travers des communications, des événements et l'impression de bâches qu'ils peuvent utiliser sur les marchés et tout autre lieu de commercialisation</p> <p><b>Porteurs : Chambre d'agriculture 17-79, CdC Aunis Sud via le PAT</b> <i>Planning de l'action : depuis 2021</i></p>
	<p><b>Accompagner la création de marchés de producteurs à travers le Programme de sensibilisation du PAT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Exclusivement des producteurs engagés dans une démarche de circuits-courts</li><li>&gt; Intégration d'animations de sensibilisation au « manger local et de saison »</li><li>&gt; S'associer à des structures et lieux atypiques pour attirer des publics diversifiés</li><li>&gt; 4 marchés prévus en 2 ans sur le territoire</li></ul> <p><b>Porteurs : CdC Aunis Sud et partenaires du PAT</b> <i>Planning de l'action : 2024 - 2025</i></p>
	Actions planifiées
	<b>Soutenir les collectifs du type « A la Ferme d'Aunis » (magasin de producteurs)</b>

	<b>Porteur : Aunis Sud via PAT</b> <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i>
	<b>Pistes de réflexion</b>
	<b>Favoriser l'achat de produits locaux en ligne</b> en faisant connaître les plateformes et annuaires en ligne qui permettent de découvrir les producteurs locaux et pour certaines de faire des achats. Le site Manger17 du Département facilite le lien vers les producteurs du territoire pratiquant la vente en ligne.  <b>Porteurs : Aunis Sud via le PAT, communes, Conseil Départemental 17</b> <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i>

 <b>Acteurs à impliquer</b>	
<b>Porteur de l'action : CdC Aunis Sud</b>	
<b>Services concernés à la CdC Aunis Sud</b>	<b>Partenaires externes</b>
Service Environnement et Transitions, Service Développement économique, Service Communication et Tourisme	Chambre d'agriculture 17-79, EPCI et partenaires techniques du PAT, communes, Conseil Départemental 17

Réduction des émissions de GES	+++	Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	++

 <b>Moyens humains et financiers</b>	
Chargés de mission PAT et Développement économique d'Aunis Sud	

 <b>Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux</b>	
	<b>Objectif 2030</b>
Nombre de journées organisées pour mettre en avant les producteurs « + de 17 » qui concernent le territoire du PAT <i>État initial : 15 journées en 2024</i>	20
Nombre de marchés éphémères et permanents sur le territoire <i>État initial : 8 marchés permanents sur le territoire d'Aunis Sud en 2024</i>	Maintien des marchés permanents et 12 marchés éphémères

## AXE 5 : S'appuyer sur la transition agricole et alimentaire du territoire pour atteindre les objectifs du PCAET

### Objectif Stratégique 5.2 | Favoriser le lien agriculture - alimentation du territoire

#### Objectif opérationnel 5.2.2 | Favoriser la mise en relation entre producteurs locaux et acheteurs publics

**Attente des habitants :** Les habitants sont très motivés à l'idée du développement des circuits courts agricoles afin d'avoir une consommation plus durable et de favoriser les producteurs locaux.

Fiche rédigée :	Le 7 octobre 2024
Fiche modifiée :	
Objet de la modification :	
Modifiée par :	

#### **Contexte et objectifs**

*Un PAT vise à la fois une hausse de la consommation de produits locaux, de qualité, et une augmentation des capacités de production pouvant y répondre. La rencontre entre cette offre et cette demande réduit les émissions de gaz à effet de serre liées au transport des denrées alimentaires, soutient les fermes locales et favorise la diversification des sources d'approvisionnement. Pour cela, il est essentiel de proposer des outils, d'organiser des temps de rencontre et de promotion pour favoriser la mise en relation entre producteurs et acheteurs, particulièrement les acheteurs publics.*

#### **Mesures opérationnelles**

	<b>Actions en cours</b>
	<p><b>Continuer de mettre en avant la plateforme Agrilocal</b> portée par le Département 17 qui permet aux restaurants scolaires d'acheter des produits locaux</p> <p><b>Porteur : Conseil Départemental 17, Chambre d'agriculture 17-79, Aunis Sud</b> <i>Planning de l'action : depuis 2021</i></p>
	<p><b>Poursuivre l'organisation de rencontres entre des producteurs et des acheteurs</b> (visites d'exploitations, Forum Restauration Hors Domicile), en mobilisant plusieurs Groupes de travail</p> <p><b>Porteurs : Partenaires du PAT</b> <i>Planning de l'action : dernière rencontre organisée en 2022</i></p>
	<p><b>Travail sur l'identification de la part de produits locaux dans les volumes achetés par la restauration collective</b> dans le cadre de l'étude « Filières » de Terres de Transitions, et des volumes collectés et achetés par les structures de la sécurité alimentaire (associations, CIAS, CCAS)</p> <p><b>Porteurs : Partenaires du PAT</b> <i>Planning de l'action : 2023 - 2025</i></p>

Actions planifiées	
  	<p><b>Etudier la mise en place du label Terres de Sources :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Le label permet de faciliter l'achat de produits alimentaires locaux, tout en rémunérant les producteurs qui s'engagent dans des démarches de protection des écosystèmes et des ressources naturels (eau, sols, biodiversité, air) à travers un bonus financier</li> <li>&gt; Etude à venir sur l'articulation avec l'outil AGRILocal du Département</li> </ul> <p><b>Porteurs : Eau 17, CDA La Rochelle, EPCI partenaires dont CdC Aunis Sud, Conseil Départemental 17</b>  <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>
Pistes de réflexion	
	<p><b>Etudier la pertinence et les modalités de création d'une structure et/ou d'un personnel dédiés aux groupements de commande et à la mise en relation entre acheteurs et producteurs locaux</b></p> <p><b>Porteurs : Partenaires du PAT</b>  <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>

Acteurs à impliquer	
<b>Porteur de l'action : Partenaires du PAT</b>	
Services concernés à la CdC Aunis Sud	Partenaires externes
Service Environnement et Transitions, Service Développement économique	Eau 17, agriculteurs, EPCI et partenaires techniques du PAT, communes, habitants du territoire, structures de la sécurité alimentaire, Conseil Départemental 17, acheteurs publics

Réduction des émissions de GES	++	Réduction des consommations d'énergie	++	Amélioration de la qualité de l'air	++
Augmentation du stockage carbone	++	Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	++

Moyens humains et financiers	
Agence de l'eau, Banque des territoires via le Démonstrateur "Terres de Transitions" (PIA 4)	
Chargés de mission PAT et Développement économique + responsable du service Environnement et Transitions d'Aunis Sud	

Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux	
	Objectif 2030
Nombre de rencontres organisées par an entre producteurs et acheteurs <i>État initial : 0 en 2024</i>	3
Nombre de participants et répartition entre acheteurs et producteurs présents à ces rencontres <i>État initial : 0 en 2024</i>	A définir en 2025

Volumes (euros) achetés par la restauration scolaire du territoire via la plateforme Agrilocal <i>État initial : 90 000 € en 2023 (selon le Département 17)</i>	Multiplication par 3
Duplication de la démarche Terre de Sources dans le 17 <i>État initial : Non en 2024</i>	Oui – Non



# Plan Climat

Air · Énergie  
Territorial

## Plan d'actions

Piloter et animer la stratégie  
Plan Climat de la CdC pour  
devenir des collectivités  
exemplaires

2 0 5 0   
= **zéro**  
carbone



*Aunis-  
Sud*

Imagine la futurité

## AXE 6 : Piloter et animer la stratégie Plan Climat de la CdC pour devenir des collectivités exemplaires

### Objectif Stratégique 6.1 | Assurer la cohérence des politiques publiques avec le Plan Climat

#### Objectif opérationnel 6.1.1 | Organiser le pilotage et le suivi de la démarche

**Attente des habitants :** Sans objet

Fiche rédigée :	Le 7 octobre 2024
Fiche modifiée :	
Objet de la modification :	
Modifiée par :	

#### **Contexte et objectifs**

Pour mettre en œuvre un Plan Climat (PCAET) avec succès, l'organisation du pilotage et du suivi revêt une importance cruciale. En établissant des mécanismes de coordination efficaces et en mettant en place des indicateurs de suivi pertinents, la Communauté de Communes peut garantir que les actions entreprises sont alignées avec les objectifs climatiques qu'elle s'est fixée. L'objectif est donc d'identifier les domaines nécessitant des ajustements, notamment à l'occasion du bilan à mi-parcours du PCAET (après 3 ans de vie du document). Ce travail de suivi se fera avec les partenaires de la Communauté de Communes.

#### **Mesures opérationnelles**

	<b>Actions planifiées</b>
	<b>Intégrer le comité de pilotage du PCAET ou une instance d'un autre format de manière pérenne</b> dans le fonctionnement de la collectivité : organes de direction et organes politiques  <b>Porteur : CdC Aunis Sud</b> <i>Planning de l'action : 2025 – 2030</i>
	<b>Suivre les indicateurs</b> et ajuster annuellement le plan d'action si besoin, en préparation du bilan à mi-parcours du PCAET  <b>Porteur : CdC Aunis Sud</b> <i>Planning de l'action : 2025 – 2027</i>
	<b>Créer une équipe transversale :</b> > Suivre les aspects budgétaires liés à la politique climat-air-énergie ; au minimum cette équipe comprend une personne en charge des finances et du budget et une personne en charge de la politique climat-air-énergie  <b>Porteur : CdC Aunis Sud</b> <i>Planning de l'action : 2025 – 2027</i>
	<b>Permettre la montée en compétence des élus :</b> Les formats de cette montée en compétences peuvent être divers :

<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Organisation d'une journée dédiée</li> <li>&gt; Réalisation de support type « le PCAET pour les nuls »</li> <li>&gt; Faire des interventions thématiques rapides sur le PCAET en bureau ou dans des Commissions autres que « Environnement et Transitions »</li> <li>&gt; Proposer des ressources documentaires, des supports de communication, des petites vidéos thématiques, etc. pour parler de la démarche</li> </ul> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud</b> <i>Planning de l'action : 2025 - 2030</i></p>
--

 <b>Acteurs à impliquer</b>	
<b>Porteur de l'action : CdC Aunis Sud</b>	
<b>Services concernés à la CdC Aunis Sud</b>	<b>Partenaires externes</b>
Service Environnement & Transitions, service Communication	EPCI voisins déjà engagés dans un PCAET

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

 <b>Moyens humains et financiers</b>
Chargé de mission PCAET, Chargé de communication

 <b>Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux</b>	
	<b>Objectif 2030</b>
Part d'ETP de la collectivité dédié à la mise en œuvre de la politique climat air énergie <i>État initial : 4,35 en 2024 (dont PTRE)</i>	Effectif stable ou croissant
Evolution du budget associé à la politique climat air énergie <i>État initial : 450 800 euros en 2023 (1,48% du budget de la CdC)</i>	A définir chaque année en fonction des besoins lors de l'élaboration du budget de la CdC
Création ou pérennisation de l'instance de pilotage du PCAET <i>État initial : Non existant en 2024</i>	Oui
Création de contenus type « Le PCAET pour les nuls » <i>État initial : Non en 2024</i>	Oui
Organisation de journées ou temps de formation entièrement dédiés au PCAET (agents et élus) <i>État initial : Non en 2024</i>	Oui
Personnes présentes aux journées ou autre temps de formation (agents et élus) <i>État initial : 0 en 2024</i>	90% des agents et 50% des élus communautaires ont assisté à une session entre 2024 et 2030

Consommation énergétique du territoire par an (GWh) <i>État initial : 755 GWh en 2021 (Source : AREC)</i>	624 GWh
Emissions de gaz à effet de serre du territoire par an (ktCO <sub>2</sub> e) <i>État initial : 207 ktCO<sub>2</sub>e en 2021 (Source : AREC)</i>	150 ktCO <sub>2</sub> e
Quantité totale d'énergies renouvelables produites par an en Aunis Sud (GWh) <i>État initial : 230 GWh en 2022 (Source : AREC, Terristory)</i>	362 GWh
Consommation énergétique du secteur du transport par an (GWh) <i>État initial : 242,3 GWh en 2021 (Source : AREC, Terristory)</i>	204 GWh
Émissions par an de gaz à effet de serre du secteur du transport (ktCO <sub>2</sub> e) <i>État initial : 75,3 ktCO<sub>2</sub>e en 2021 (Source : AREC, Terristory)</i>	45 ktCO <sub>2</sub> e
Consommation énergétique du secteur résidentiel par an (GWh) <i>État initial : 258 GWh en 2021 (Source : AREC)</i>	217 GWh
Emissions par an de gaz à effet de serre du secteur résidentiel (ktCO <sub>2</sub> e) <i>État initial : 21,5 ktCO<sub>2</sub>e en 2021 (Source : AREC)</i>	14 ktCO <sub>2</sub> e
Consommation énergétique du secteur agricole par an (GWh) <i>État initial : 56,8 GWh en 2021 (Source : AREC, Terristory)</i>	49 GWh
Emissions de gaz à effet de serre du secteur agricole par an (ktCO <sub>2</sub> e) <i>État initial : 71,8 ktCO<sub>2</sub>e en 2021 (Source : AREC, Terristory)</i>	65 ktCO <sub>2</sub> e
Stockage annuel de carbone par le territoire (ktCO <sub>2</sub> e) <i>État initial : 19 ktCO<sub>2</sub>e en 2019 (Source : Diagnostic PCAET)</i>	50 ktCO <sub>2</sub> e

## AXE 6 : Piloter et animer la stratégie Plan Climat de la CdC pour devenir des collectivités exemplaires

### Objectif Stratégique 6.1 | Assurer la cohérence des politiques publiques avec le Plan Climat

#### Objectif opérationnel 6.1.2 | Travailler activement avec les territoires voisins

**Attente des habitants :** Sans objet

Fiche rédigée :	Le 7 octobre 2024
Fiche modifiée :	
Objet de la modification :	
Modifiée par :	

#### **Contexte et objectifs**

En matière de transitions énergétique et écologique, la CdC travaille déjà activement avec les territoires voisins. En effet, les enjeux ne s'arrêtent pas aux frontières administratives de la CdC. A travers le PCAET, Aunis Sud poursuit cette collaboration sur des problématiques telles que le transport, la préservation de la qualité de l'eau, la rénovation optimisée des logements, etc. Travailler ensemble permet aussi d'être plus ambitieux dans l'atteinte des objectifs et les solutions proposées aux habitantes et habitants des territoires.

#### **Mesures opérationnelles**

	<b>Actions en cours</b>
	<p><b>Poursuivre les réflexions et les travaux menés avec les territoires voisins :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Pôle Métropolitain (mobilité, matériaux biosourcés, ...)</li><li>&gt; Projet alimentaire de territoire (PAT)</li><li>&gt; SCoT</li><li>&gt; Re-Sources</li><li>&gt; GEMAPI</li><li>&gt; Terres de Sources</li><li>&gt; Plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) Renov'Info Service</li><li>&gt; Conseillère en énergie partagée (CEP)</li><li>&gt; déchets et économie circulaire via Cyclad</li></ul> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud, ses syndicats et territoires voisins</b> <i>Planning de l'action : depuis les années 2010 à 2023</i></p>
	<p><b>Avoir une démarche commune de développement économique et de planification :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Parcs d'activités, densification, modalités de mise sur le marché de foncier</li><li>&gt; Création d'une commission commune pour participer à la réduction de l'étalement urbain et au développement de nouvelles filières comme les matériaux biosourcés</li></ul> <p><b>Porteur : CdC Aunis et territoires voisins (réflexions à l'échelle du SCoT)</b> <i>Planning de l'action : depuis 2024</i></p>
	<p><b>Maintenir le lien entre PCAET - SCoT et PCAET - PAT</b></p> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud</b></p>

	<i>Planning de l'action : à partir de 2025</i>
<b>Pistes de réflexion</b>	
	<b>Harmoniser la compétence transport entre les CdC et CdA</b> > S'impliquer dans le COPIL mobilité de la CA Niort > Suivi du LIFE gouvernance Climat Maraisilience  <b>Porteur : CdC Aunis Sud</b> <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i>
	<b>Etudier le fret ferroviaire avec La Rochelle et Niort</b>  <b>Porteur : CdC Aunis Sud</b> <i>Planning de l'action : à partir de 2026</i>
	<b>Accompagner les promoteurs sur la production d'hydrogène vert s'il y a lieu</b>  <b>Porteur : CdC Aunis Sud</b> <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i>

 <b>Acteurs à impliquer</b>	
<b>Porteur de l'action : CdC Aunis Sud</b>	
<b>Services concernés à la CdC Aunis Sud</b>	<b>Partenaires externes</b>
Service Environnement et Transitions, service Développement économique	Pôle métropolitain, EPCI voisins et autres partenaires du PAT, Syndicat mixte du SCoT, Eau 17, Syndicats gémapiens, Cyclad

Réduction des émissions de GES	++	Réduction des consommations d'énergie	++	Amélioration de la qualité de l'air	++
Augmentation du stockage carbone	++	Développement des EnR	++	Adaptation aux vulnérabilités	++

 <b>Moyens humains et financiers</b>	
Chargé de mission PCAET et PAT	

 <b>Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux</b>	
	<b>Objectif 2030</b>
Part du budget dédié aux projets de coopération significatifs et multi-acteurs sur le climat, l'air ou l'énergie sur le budget total de la CdC (ex : alimentation durable, mobilité durable, rénovation énergétique...) en % <i>L'indicateur mesure le montant des dépenses engagées pour les projets de coopération significatifs et multi-acteurs par an sur le climat, l'air et l'énergie (hors coopération décentralisée), rapporté au budget total (investissement et fonctionnement) de la collectivité.</i> <i>État initial : 0,7 %</i> <i>Réalisé 2023 PAT + PTRE + CEP : 213 525 € pour un budget global 2023 de 1 924 703 €</i>	2%

Reste à charge pour Aunis Sud des projets de coopération significatifs et multi-acteurs sur le climat, l'air ou l'énergie (ex : alimentation durable, mobilité durable, rénovation énergétique...) en € <i>État initial (réalisé 2023 PAT + PTRE + CEP) : 57 652 €</i>	Maintien
Nombre de réunions avec les CdC et CDA sur la compétence Transport <i>État initial : 0 en 2024</i>	2 par an
Lancement d'un travail sur le fret ferroviaire <i>État initial : Non en 2024</i>	Oui
Accompagnement de promoteurs sur la production d'hydrogène vert si demande <i>État initial : Non en 2024</i>	Oui si demande

## AXE 6 : Piloter et animer la stratégie Plan Climat de la CdC pour devenir des collectivités exemplaires

### Objectif Stratégique 6.2 | Être exemplaire sur son patrimoine et ses activités

#### Objectif opérationnel 6.2.1 | Rénover les bâtiments publics / produire et consommer des énergies renouvelables

**Attente des habitants :** Les habitants attendent une exemplarité et un accompagnement adapté aux enjeux actuels concernant les questions énergétiques.

Fiche rédigée :	Le 7 octobre 2024
Fiche modifiée :	
Objet de la modification :	
Modifiée par :	

#### **Contexte et objectifs**

La Communauté de Communes et les communes sont propriétaires d'un parc de bâtiments qui représente le poste principal de leurs consommations énergétiques. Pour donner l'exemple de la transition et jouer leur part, les collectivités s'engagent progressivement dans la rénovation de ces infrastructures. Le PCAET veut poursuivre cette dynamique et l'accélérer. Également, les bâtiments peuvent être producteurs d'énergie grâce aux énergies renouvelables, principalement le photovoltaïque. En mobilisant différents services, l'enjeu est donc d'exploiter au maximum ce potentiel de production d'énergie et contribuer à atteindre les ambitions du PCAET.

#### **Mesures opérationnelles**

	<b>Actions en cours</b>
 	<p><b>Apporter aux communes un soutien en ingénierie de projet et techniques sur les projets de rénovation énergétique des bâtiments communaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Mise en place d'un service CEP : conseil en orientation énergétique, accompagnement au disposition éco-énergie tertiaire (DE), soutien à la recherche de financements</li><li>&gt; Réalisation d'audit et études techniques sur le déploiement d'énergies renouvelables (CD17 et CRER)</li><li>&gt; Accompagnement vers la structuration de Plans Pluriannuels d'Investissement (PPI) pour planifier techniquement et économiquement la rénovation des bâtiments de la CdC et des Communes</li><li>&gt; Mise en place d'accords-cadres pour la commande et le suivi d'études énergétiques (audit) par le SDEER, financés en partie par le Fonds Chêne (ACTEE)</li><li>&gt; Accompagnement à la demande de subventions publiques (fonds vert, DSIL, DETR, Fonds chaleur)</li><li>&gt; Actions de communications et sensibilisation auprès des élus aux bonnes pratiques de la rénovation</li></ul> <p><b>Porteurs : CdC Aunis Sud via CEP, SDEER, CD17, CRER</b> <i>Planning de l'action : depuis 2023</i></p>

	<p><b>Etudier systématiquement le potentiel photovoltaïque du patrimoine communal et intercommunal</b></p> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud</b>  <i>Planning de l'action : depuis 2014 pour les bâtiments communautaires, et 2023 pour les communes</i></p>
	<p><b>Actions planifiées</b></p>
	<p><b>Systematiser l'emploi des EnR lors des remplacements de systèmes de chauffage (fuel – gaz)</b></p> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud</b>  <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>
	<p><b>Intégrer les nouveaux enjeux écologiques aux projets de rénovation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Recours aux éco matériaux locaux</li> <li>&gt; Confort d'été passif et qualité de l'air (déjà intégré dans les audits du SDEER)</li> <li>&gt; Gestion de l'eau (désimperméabilisation des sols et récupération des eaux pluviales, gestes hydro économes)</li> <li>&gt; Gestion des déchets en phase chantier et réemploi</li> <li>&gt; Préservation de la biodiversité sur les sites rénovés</li> </ul> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud</b>  <i>Planning de l'action : à partir de 2024</i></p>

 <b>Acteurs à impliquer</b>	
<b>Porteur de l'action : CdC Aunis Sud</b>	
<b>Services concernés à la CdC Aunis Sud</b>	<b>Partenaires externes</b>
Service Environnement et Transitions, services techniques	Bureaux d'études, communes, Département 17, usagers des bâtiments, SDEER, CRER, Cyclad, agents, architectes de France, ENEDIS, GRDF, CAUE

Réduction des émissions de GES	++	Réduction des consommations d'énergie	+++	Amélioration de la qualité de l'air	+
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR	++	Adaptation aux vulnérabilités	++

 <b>Moyens humains et financiers</b>	
Conseillère en énergie partagée, chargée de mission ENS, chargé de mission TEPOS, services techniques	
Fonds Vert, Fonds Chêne, Fonds Chaleur, DSIL, DETR	



## Evaluation environnementale stratégique

**Enjeux :** L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments a une incidence indirecte sur l'amélioration de la qualité de l'air mais certains travaux de rénovation peuvent engendrer des nuisances sonores et/ou des poussières pouvant impacter temporairement ou définitivement les riverains et la biodiversité. Risques de dégradation de l'architecture du patrimoine.

### Mesures à prendre en compte :

- Communiquer en amont sur les travaux pour éviter les nuisances
- Prévention des nuisances sonores et d'émissions de poussières par la commande publique
- Éviter de dégrader les bâtiments du patrimoine à valeur architecturale
- Préserver les habitats de la faune et la flore dans la conception et pendant les travaux



## Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux

	Objectif à 2030
Consommation d'énergie dans les bâtiments de la CdC <i>État initial : 955 MWh pour l'électricité, 130 MWh pour les pellets, 367 MWh (Source : Gaz de Bordeaux) et 498 MWh (Source : IDEX) pour le gaz soit 1 950 GWh en 2023</i>	1500 MWh (-20% environ)
Consommation d'énergie renouvelable pour la production de chaleur et de froid dans les bâtiments de la CdC <i>État initial : 130 MWh pour les pellets, 37 MWh (10% du gaz fourni par Gaz de Bordeaux) en 2023</i>	200 MWh
Part de bâtiments (écoles, mairies, salles des fêtes) diagnostiqués <i>État initial : sondage auprès des communes à réaliser en 2024-25</i>	A définir en fonction de l'état initial
Nombre de chaudières fuel dans le parc de bâtiments de la CdC et des communes <i>État initial : au moins 7 en 2024</i>	0
Puissance photovoltaïque sur propriétés communautaires (MW) <i>État initial 2024 : parcs PV La Devise, La Combe; toits PV siège, Aunis GD, école de musique Aigrefeuille et bâtiment multisports : 7,756 MWc</i>	8 MWc
Puissance photovoltaïque sur propriétés communales et communautaires (MW) <i>État initial : sondage auprès des communes à réaliser en 2025</i>	A définir en fonction de l'état initial
Part des bâtiments communautaires de classe A ou B - énergie <i>État initial : à calculer avec le futur outil de suivi</i>	10%
Part des bâtiments communautaires de classe A ou B - GES <i>État initial : à calculer avec le futur outil de suivi</i>	10%
Part des bâtiments communaux de classe A ou B - énergie <i>État initial : à calculer avec le futur outil de suivi</i>	10%
Part des bâtiments communaux de classe A ou B - GES <i>État initial : à calculer avec le futur outil de suivi</i>	10%
Part des bâtiments communautaires de classe F ou G - énergie <i>État initial : à calculer avec le futur outil de suivi</i>	0%
Part des bâtiments communautaires de classe F ou G - GES <i>État initial : à calculer avec le futur outil de suivi</i>	0%
Part des bâtiments communaux de classe F ou G - énergie <i>État initial : à calculer avec le futur outil de suivi</i>	0%

Part des bâtiments communaux de classe F ou G - GES <i>État initial : à calculer avec le futur outil de suivi</i>	0%
Proportion des bâtiments assujettis au Décret Tertiaire qui atteignent les différents objectifs <i>État initial : non pertinent</i>	100%
Part des chantiers de travaux sur consultation publique ayant pris des dispositions pour réduire les nuisances sonores et les poussières via des clauses dans les CCTP (%) <i>État initial : 0% en 2024</i>	Non défini

## AXE 6 : Piloter et animer la stratégie Plan Climat de la CdC pour devenir des collectivités exemplaires

### Objectif Stratégique 6.2 | Être exemplaire sur son patrimoine et ses activités

#### Objectif opérationnel 6.2.2 | Être exemplaire sur les déplacements des agents

**Attente des habitants :** Sans objet

Fiche rédigée :	Le 7 octobre 2024
Fiche modifiée :	
Objet de la modification :	
Modifiée par :	

#### **Contexte et objectifs**

Pour une collectivité, montrer l'exemple en adoptant des modes de déplacement vertueux est essentiel. En utilisant des véhicules électriques, des vélos ou les transports en commun, les élus et agents peuvent réduire les émissions de gaz à effet de serre et inspirer les habitants du territoire à suivre leur exemple. Cette démarche renforce la crédibilité des initiatives écologiques locales et démontre un engagement concret de la collectivité envers la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie.

#### **Mesures opérationnelles**

	<b>Actions en cours</b>
	<b>Acheter des véhicules électriques</b> (2 véhicules actuellement dans la flotte de la CdC) <b>Porteur :</b> CdC Aunis Sud <i>Planning de l'action : depuis 2013</i>
	<b>Actions planifiées</b>
	<b>Poursuivre les réflexions sur la pratique du télétravail</b> au terme de l'expérimentation en cours <b>Porteur :</b> CdC Aunis Sud <i>Planning de l'action : 2024 – 2025</i>
	<b>Pistes de réflexion</b>
	<b>Réaliser un plan de mobilité interne :</b> > Faire le diagnostic des pratiques de déplacements des agents de la CdC (trajets pendulaires, trajets professionnels) > Mettre en œuvre un programme d'actions avec pour objectif de diminuer les déplacements, sensibiliser à l'écoconduite, réduire l'autosolisme en facilitant le covoiturage et les mobilités actives (achat de vélos pour les agents, vélos cargo pour les services techniques) <b>Porteur :</b> CdC Aunis Sud <i>Planning de l'action : 2025 – 2026</i>

	<p><b>Réaliser un inventaire de la flotte de véhicules de la CdC</b> pour anticiper ceux à remplacer par des véhicules électriques ou à biocarburants et accompagner les communes pour effectuer ce travail sur leurs propres flottes de véhicules (mission CEP)</p> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud et communes</b>  <i>Planning de l'action : 2025 – 2026</i></p>
	<p><b>Obtenir la labellisation « Employeur pro-vélo »</b></p> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud</b>  <i>Planning de l'action : à partir de 2026</i></p>

 <b>Acteurs à impliquer</b>	
<b>Porteur de l'action : CdC Aunis Sud</b>	
<b>Services concernés à la CdC Aunis Sud</b>	<b>Partenaires externes</b>
Service Environnement & Transitions, Services techniques	Communes, associations qui travaillent sur la mobilité

Réduction des émissions de GES	++	Réduction des consommations d'énergie	++	Amélioration de la qualité de l'air	++
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

 <b>Moyens humains et financiers</b>	
Chargé de mission TEPOS Chargé de mission PCAET Conseillère en énergie partagée	

 <b>Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux</b>	
	<b>Objectif</b>
Pourcentage d'agents formés à l'éco conduite <i>État initial : 0% en 2024</i>	50%
Part modale des déplacements alternatifs (dont covoiturage) à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail des agents de la collectivité <i>État initial : 5% en 2024</i>	25%
Part modale des déplacements alternatifs à la voiture pour les déplacements professionnels <i>État initial : 5% en 2023</i>	10%
Distance parcourue par tous les véhicules de la CdC en un an <i>État initial : 185 773 kms en 2023</i>	A définir
Distance parcourue par les véhicules de type "véhicule de tourisme" de la collectivité en un an <i>État initial : 24 080 kms en 2023</i>	A définir
Distance parcourue par les camions, fourgons, fourgonnettes, minibus de la CdC en un an <i>État initial : 161 693 kms en 2023</i>	A définir

Consommation annuelle d'énergie des véhicules de type "véhicule de tourisme" de la collectivité <i>État initial : 15 641 KWh en 2023</i>	12 000 KWh
Consommation annuelle d'énergie des camions, fourgons, fourgonnettes, minibus de la CdC en un an <i>État initial : 165 696 KWh en 2023</i>	138 000 KWh
Consommation annuelle d'énergie des véhicules de la collectivité <i>État initial : 181 338 kWh en 2023</i>	150 000 KWh
Consommation annuelle d'énergie des véhicules de la collectivité par employé <i>État initial : 1 511 KWh en 2023 (120 employés)</i>	1 200 KWh à nombre d'employés égal
Nombre de vélos mis à disposition des agents pour leurs déplacements professionnels <i>État initial : 0 en 2024</i>	5

## AXE 6 : Piloter et animer la stratégie Plan Climat de la CdC pour devenir des collectivités exemplaires

### Objectif Stratégique 6.2 | Être exemplaire sur son patrimoine et ses activités

#### Objectif opérationnel 6.2.3 | Mettre en place une politique d'achat public responsable

**Attente des habitants :** Sans objet

Fiche rédigée :	Le 7 octobre 2024
Fiche modifiée :	
Objet de la modification :	
Modifiée par :	

#### **Contexte et objectifs**

La mise en place d'une politique d'achat public responsable fait partie des leviers que peuvent activer les collectivités territoriales pour donner l'exemple dans les pratiques. Depuis une dizaine d'années, le cadre juridique (Code de la commande publique, loi de lutte contre le gaspillage alimentaire et l'économie circulaire, loi Climat et résilience) oblige à tendre vers cette exemplarité. En intégrant davantage de critères environnementaux dans ses marchés publics, la CdC Aunis Sud soutient les partenaires engagés dans les transitions écologiques, pouvant créer un réel effet d'entraînement sur la chaîne d'approvisionnement.

#### **Mesures opérationnelles**

	<b>Actions en cours</b>
	<b>S'inscrire dans les actions proposées par Cyclad</b> sur le territoire : > Respecter et mettre en œuvre la Charte d'engagement signée par la CdC Aunis Sud  <b>Porteur : CdC Aunis Sud</b> <i>Planning de l'action : 2024 - 2027</i>
	<b>Actions planifiées</b>
	<b>Réaliser un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) ou équivalent</b> > Faire un état des lieux de l'existant de l'achat public de la CdC et du recours actuel aux critères environnementaux et sociaux > Echanger avec des entreprises et autres partenaires, recherche de nouveaux opérateurs économiques > Définir des objectifs à atteindre avec calendrier > Suivre et évaluer la démarche > Dupliquer ou mutualiser avec les communes du territoire  <b>Porteur : CdC Aunis Sud</b> <i>Planning de l'action : 2025 - 2026</i>
	<b>Sensibiliser les agents de la CdC</b> à la commande publique responsable et développer une culture commune autour de cette thématique

	<b>Porteur : CdC Aunis Sud</b> <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i>
--	--

 <b>Acteurs à impliquer</b>	
<b>Porteur de l'action : CdC Aunis Sud</b>	
<b>Services concernés à la CdC Aunis Sud</b>	<b>Partenaires externes</b>
Service Environnement et Transitions, Services Techniques (commande publique)	Communes, CYCLAD

Réduction des émissions de GES	++	Réduction des consommations d'énergie	++	Amélioration de la qualité de l'air	++
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

 <b>Moyens humains et financiers</b>	
Référente commande publique, Chargé de mission PCAET	

 <b>Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux</b>	
	<b>Objectif 2030</b>
Pourcentage des marchés publics intégrant les clauses environnementales <i>État initial : 0% en 2023</i>	100%
Rédaction d'un SPASER ou équivalent <i>État initial : Non en 2024</i>	Oui – Non
Nombre d'agents de la CdC sensibilisés à la commande publique responsable <i>État initial : 0 en 2023</i>	30
Nombre d'agents des communes sensibilisés à la commande publique responsable <i>État initial : 0 en 2023</i>	30
Part des achats d'électricité renouvelable de la collectivité <i>État initial : Electricité avec option énergie verte = 64% de la consommation totale d'énergie de la CdC en 2023</i>	A définir
Part des achats de gaz vert de la collectivité <i>Etat initial : 10% des consommations de gaz en biogaz en 2023</i>	30%
Quantité de bois de chauffe achetée par la collectivité par an <i>Etat initial : 27 tonnes de pellets en 2023</i>	A définir

## AXE 6 : Piloter et animer la stratégie Plan Climat de la CdC pour devenir des collectivités exemplaires

### Objectif Stratégique 6.2 | Être exemplaire sur son patrimoine et ses activités

#### Objectif opérationnel 6.2.4 | Optimiser l'éclairage public

**Attente des habitants :** Les habitants attendent l'adaptation des infrastructures aux enjeux environnementaux notamment au sujet de l'éclairage public afin de le rendre moins énergivore.

#### Contexte et objectifs

La loi Climat et résilience (2021) prévoit que le programme d'actions du PCAET comporte un volet spécifique à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses. La pollution lumineuse cause de nombreuses perturbations à la faune et à la flore nocturnes notamment par la fragmentation des habitats naturels. Cette action s'inscrit dans les missions réalisées par le SDEER et dans le travail en cours sur la trame noire initié par le Parc naturel régional du Marais Poitevin.

Fiche rédigée :	Le 7 octobre 2024
Fiche modifiée :	
Objet de la modification :	
Modifiée par :	

#### Mesures opérationnelles

	<b>Actions en cours</b>
	<b>Prioriser le passage de l'éclairage public en LED</b> tout en étudiant la température de couleur utilisée. La réglementation limite à 3 000 K (Kelvin), il est envisageable de faire des choix plus ambitieux.  <b>Porteur : SDEER</b> <i>Planning de l'action : depuis 2020</i>
	<b>Actions planifiées</b>
	<b>Suivre l'élaboration de la trame noire pilotée par le PNR Marais Poitevin et réaliser un travail équivalent sur le territoire de la CdC Aunis Sud :</b> > Mesures de la qualité du ciel nocturne depuis le sol > Images satellites ou aériennes nocturnes > Relevés de terrain (caractéristiques techniques des points d'éclairage) > Etude d'impact  <b>Porteurs : CdC Aunis Sud, SDEER, communes</b> <i>Planning de l'action : 2026 – 2028</i>
	<b>Pistes de réflexion</b>

	<p><b>Etudier la pertinence de l'éclairage public à détection (en fonction de l'usage et de la technologie d'éclairage déjà installée) et/ou travailler avec les communes pour réduire les durées d'éclairage</b></p> <p><b>Porteur : SDEER</b>  <i>Planning de l'action : à partir de 2026</i></p>
---	---

 <b>Acteurs à impliquer</b>	
<b>Porteur de l'action : SDEER</b>	
<b>Services concernés à la CdC Aunis Sud</b>	<b>Partenaires externes</b>
CdC Aunis Sud : service Environnement et Transitions	Communes, CdC Aunis Sud, PNR Marais Poitevin, Nature Environnement 17, LPO, Enedis

Réduction des émissions de GES	++	Réduction des consommations d'énergie	+++	Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

 <b>Moyens humains et financiers</b>	
<p>Chargé de mission PCAET CdC Aunis Sud          Exemple Trame Noire PNR de Millevache en Limousin : 200 000 € sur 3 ans (emplois, animation) + achat de foncier sur des zones clefs          Enedis : Espace Mesures et services -&gt; suivi des consommation à J+1, évolution des consommations sur 3 années glissantes, Alertes EP (consommations ou puissance à la hausse ou à la baisse)</p>	

 <b>Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux</b>	
	<b>Objectif 2030</b>
Part des points lumineux en technologie LED <i>État initial : environ 45% en 2024 (Source : SDEER)</i>	90% en 2026
Dépenses énergétiques de l'éclairage public (€) par commune <i>État initial : à calculer en 2024 par sondage aux communes</i>	A définir
Consommation énergétique de l'éclairage public par habitant <i>État initial : à calculer en 2024 par sondage aux communes</i>	A définir
Réalisation d'une étude d'impact de la pollution lumineuse à l'échelle de la CdC <i>État initial : Non en 2024</i>	Oui – Non

## AXE 6 : Piloter et animer la stratégie Plan Climat de la CdC pour devenir des collectivités exemplaires

### Objectif Stratégique 6.2 | Être exemplaire sur son patrimoine et ses activités

#### Objectif opérationnel 6.2.5 | Être exemplaire sur la gestion de l'eau

**Attente des habitants :** Conscients de la vulnérabilité de leur territoire, les habitants souhaitent avant tout que des actions soient mises en place afin de préserver la ressource en eau, ce qui passe par l'exemplarité de la collectivité face à cet enjeu.

Fiche rédigée :	Le 7 octobre 2024
Fiche modifiée :	
Objet de la modification :	
Modifiée par :	

#### Contexte et objectifs

Le diagnostic du PCAET identifie la ressource en eau, particulièrement l'eau potable, comme une problématique à très court terme pour le territoire de la CdC. Dans ce cadre, la collectivité doit chercher à être irréprochable dans les consommations d'eau de ses infrastructures. L'enjeu consiste principalement à mettre en œuvre des mesures de sobriété (lutter contre le gaspillage) et à substituer d'autres eaux (pluviales, eaux grises) à l'eau potable.

#### Mesures opérationnelles

	Actions en cours
 	<b>Limiter le gaspillage :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Suivre ses consommations d'eau</li><li>&gt; Fermer les robinets d'arrivée d'eau sur les bâtiments non utilisés hors période scolaire ou sur une durée supérieure à 2 semaines</li><li>&gt; Détecter les fuites et les réparer rapidement</li><li>&gt; Désigner un agent responsable et le former. Ajouter dans sa fiche de poste pour une continuité en cas de remplacement</li></ul> <b>Porteurs : communes et CdC Aunis Sud</b> <i>Planning de l'action : renforcement ces dernières années</i>
 	<b>Réduire les consommations :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Sensibiliser les agents publics aux usages</li><li>&gt; Réaliser un diagnostic des équipements dans les bâtiments à méthode et avec l'appui d'Eau 17</li><li>&gt; Mettre en place des équipements hydro-économiques</li></ul> <b>Porteurs : communes et CdC Aunis Sud</b> <i>Planning de l'action : renforcement ces dernières années</i>

Actions planifiées	
  	<p><b>Substituer par des eaux non conventionnelles pour les usages ne nécessitant pas d'eau potable :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Définir les volumes d'arrosage et de nettoyage des voiries ou autres espaces publics, pour prévoir une substitution par les eaux pluviales. Système de stockage à prévoir.</li> <li>&gt; Plantations économes en eau – voire apprendre à « laisser jaunir »</li> <li>&gt; Pour les nouveaux bâtiments ou grosses réhabilitations, prévoir de l'eau de pluie dans les chasses d'eau voire des eaux de douche dans les chasses d'eau (réglementation EICH prévue à l'été 2024)</li> <li>&gt; Pour les nouveaux bâtiments ou grosses réhabilitations, améliorer la gestion de l'ECS (limiter le gaspillage pour attendre l'eau chaude)</li> <li>&gt; Prescripteur dans les projets de lotissements publics et privés : imposer un récupérateur d'eau de pluie pour a minima l'arrosage, encourager l'eau de pluie dans la chasse d'eau en imposant une étude de faisabilité.</li> </ul> <p><b>Porteurs : CdC Aunis Sud et communes</b>  <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>

Acteurs à impliquer	
<b>Porteur de l'action : CdC Aunis Sud et communes</b>	
<b>Services concernés</b>	<b>Partenaires externes</b>
Service Environnement et Transitions, services techniques	Eau 17, communes

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie	+	Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	+++

Moyens humains et financiers	
Conseillère en énergie partagée, agents techniques de la CdC et des communes	
Subventions de l'Agence de l'eau et de l'ADEME	

Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux	
	Objectif 2030
Part des agents communaux formés à une gestion économe de l'eau <i>État initial : 25% en 2024 (Source : Eau 17)</i>	100% des agents
Nombre de diagnostics des équipements dans les bâtiments réalisés par an <i>État initial : inconnu en 2024</i>	2 bâtiments par an
Nombre de projets de recyclage et/ou réutilisation de l'eau dans les bâtiments publics <i>État initial : inconnu en 2024</i>	2 bâtiments par an. A partir de 2025, prise en compte dans les projets de réhabilitation ou de construction

## AXE 6 : Piloter et animer la stratégie Plan Climat de la CdC pour devenir des collectivités exemplaires

### Objectif Stratégique 6.3 | Informer, sensibiliser et concerter avec le territoire

#### Objectif opérationnel 6.3.1 | Concarter sur le territoire

**Attente des habitants :** Afin de toucher le plus de personnes, les habitants souhaitent que les informations soient partagées de façon ludique et positive en mettant en avant les bénéfices et en vulgarisant lorsque nécessaires les informations trop techniques.

Fiche rédigée :	Le 7 octobre 2024
Fiche modifiée :	
Objet de la modification :	
Modifiée par :	

#### **Contexte et objectifs**

À travers son PCAET, la CdC Aunis Sud souhaite mobiliser l'expertise des habitants et habitantes, en tant qu'usagers du territoire, pour viser une plus grande adéquation entre les projets mis en œuvre et les besoins réels. La collectivité souhaite également renforcer l'implication de toutes les parties prenantes et créer un cadre commun d'action. Le PCAET doit en effet viser une mobilisation sur le long terme en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la protection de la qualité de l'air et des autres ressources naturelles, de la restauration de la biodiversité et de l'adaptation aux effets du changement climatique.

#### **Mesures opérationnelles**

	<b>Actions en cours</b>
	<b>Ouvrir le dialogue citoyen lors de projets spécifiques</b> (réaménagement d'une rue, construction d'un lotissement, etc.)  <b>Porteur : CdC Aunis Sud</b> <i>Planning de l'action : déjà réalisé à chaque projet, à renforcer à travers le PCAET</i>
	<b>Actions planifiées</b>
	<b>S'appuyer sur les événements grand public organisés par la CdC pour informer sur le PCAET et communiquer sur les événements prévus pour le Plan Climat</b> > Penser à intégrer le volet « eau » (se référer à Eau 17) > Rendre l'information globale cohérente grâce à des interventions coordonnées  <b>Porteur : CdC Aunis Sud</b> <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i>
	<b>Organiser de nouveaux temps d'échange avec les habitants sur les thématiques traitées par le PCAET</b> : ciné-débat, spectacles, jeux sérieux, etc. en privilégiant les lieux de sociabilité et d'activités. L'objectif est de recueillir l'avis et les idées des citoyens mais aussi de préparer l'expérimentation d'une Convention Citoyenne pour le Climat.  <b>Porteur : CdC Aunis Sud</b>

	<i>Planning de l'action : 2025 – 2030</i>
	<b>Pistes de réflexion</b>
	<p><b>Expérimenter pour 1 an la formation d'une Convention citoyenne pour le Climat sur le modèle de Grenoble Métropole :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Désignation d'un ensemble de citoyens et citoyennes (méthode de désignation à définir)</li> <li>&gt; Sessions de montée en connaissances et compétences collectives</li> <li>&gt; Sessions de travaux : propositions</li> <li>&gt; Analyse des propositions et de la pertinence d'une reconduction de la Convention</li> </ul> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud, habitants du territoire</b></p> <p><i>Planning de l'action : 2026 – 2027</i></p>

 <b>Acteurs à impliquer</b>	
<b>Porteur de l'action : CdC Aunis Sud</b>	
<b>Services concernés à la CdC Aunis Sud</b>	<b>Partenaires externes</b>
Service Environnement et Transitions, service Tourisme et Communication, Réseau des bibliothèques, Service Urbanisme-Habitat	Associations, habitants du territoire, communes

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

 <b>Moyens humains et financiers</b>	
Chargé de mission TEPOS, Chargé de mission PCAET	

 <b>Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux</b>	
	<b>Objectif 2030</b>
Nombre de manifestations/actions sur le climat, l'air et l'énergie par an <i>État initial : 4 en 2024</i>	4
Nombre d'évènements de dialogue citoyen réalisés par an <i>État initial : 4 en 2024</i>	4
Nombre d'habitants impliqués dans ces événements en 1 an <i>État initial : 75 en 2024</i>	150
Conduite d'une expérimentation de Convention Citoyenne pour le Climat sur 1 an <i>État initial : Non en 2024</i>	Oui – Non

## AXE 6 : Piloter et animer la stratégie Plan Climat de la CdC pour devenir des collectivités exemplaires

### Objectif Stratégique 6.3 | Informer, sensibiliser et concerter avec le territoire

#### Objectif opérationnel 6.3.2 | Encourager le portage de projet par les citoyens et autres acteurs locaux

**Attente des habitants :** La mobilisation citoyenne est un enjeu primordial de ce PCAET, les habitants souhaitent que le partage d'information soit facilité au sein de la population, afin de collectivement réduire la consommation énergétique et les émissions de GES.

Fiche rédigée :	Le 7 octobre 2024
Fiche modifiée :	
Objet de la modification :	
Modifiée le :	

#### Contexte et objectifs

La mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire est une des clés de la réussite pour atteindre les objectifs fixés dans le PCAET. Cette mobilisation prend la forme d'actions de sensibilisation à destination du grand public, mais aussi de projets portés directement par les citoyens et citoyennes du territoire. La CdC se donne alors comme rôle de créer les conditions de succès de tels projets, de les accompagner et de les améliorer tout au long de leur mise en oeuvre. Pour cela, la CdC doit continuer à améliorer ses méthodes d'intervention et de communication, afin d'atteindre le plus grand nombre de participants et de porteurs de projets.

#### Mesures opérationnelles

	<b>Actions en cours</b>
	<p><b>Poursuivre les actions de sensibilisation aux écocgestes, notamment pour la gestion des déchets</b> &gt; Faire le lien avec le PLPDMA (réduction du gaspillage alimentaire, gestion des déchets verts, réemploi et réparation, consommation responsable, sensibilisation via des ateliers ou visites)</p> <p><b>Porteurs : CYCLAD, CdC Aunis Sud</b> <i>Planning de l'action : depuis 2020 (PLPDMA)</i></p>
	<p><b>Accompagner les projets d'énergie citoyenne (Cf. fiche 1.1.1) :</b> réunions d'information du public sur les sociétés citoyennes de production d'énergie renouvelable, accompagnement à la création de sociétés citoyennes, mise à disposition de sites pour l'installation de ces ENR, éventuel accompagnement financier.</p> <p><b>Porteurs : CdC Aunis Sud (en direct et/ou avec le CRER)</b> <i>Planning de l'action : depuis 2024</i></p>
	<b>Actions planifiées</b>
	<p><b>Sensibiliser les élèves</b> des écoles, collèges et lycées pour mobiliser la jeune génération :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Proposer des interventions chantiers participatifs</li><li>&gt; Réaliser de l'éducation à l'environnement dans les écoles, par les agents de la CdC ou par les associations</li></ul>

	<p><b>Porteurs : CdC Aunis Sud, Département, Région, associations du territoire</b>  <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>
	<p><b>Sensibiliser et encourager la population grâce aux animations ludiques :</b>          &gt; Mettre en place des ateliers plus ludiques dans les communes pour inciter la participation grâce au jeu (Fresque du climat, Ateliers 2 tonnes ou des jeux plus courts / légers en termes de temps)          &gt; Créer une communauté de fresqueurs          &gt; Organiser des défis environnementaux mobilisant les foyers (ex : Défis Familles à Energie Positive, Défi Famille à Alimentation Positive, ou moins contraignant)          &gt; Organiser des animations sur les lieux de rencontre et d'activités</p> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud, associations du territoire</b>  <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>
	<p><b>Adapter la communication vers la population :</b>          &gt; Réaliser un questionnaire visant à identifier les besoins/envies/verrous de la population pour contribuer à la transition écologique sur le territoire          &gt; Mettre en évidence davantage les gains et les bénéfices (économiques ou autres) des actions proposées          &gt; Etudier de nouveaux lieux de diffusion et d'affichage</p> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud</b>  <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>
	<p><b>Avoir un ambassadeur climat dans chaque association :</b>          &gt; Rencontrer les associations pour leur proposer          &gt; Sensibiliser les ambassadeurs-rices désignés</p> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud, communes</b>  <i>Planning de l'action : à partir de 2026</i></p>
	<p><b>Encourager et sensibiliser aux actions de sobriété individuelles</b> (consommer local, éviter la surconsommation, acheter responsable, réparer au lieu de jeter, limiter l'utilisation de contenants plastiques, ...)</p> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud</b>  <i>Planning de l'action : à partir de 2025</i></p>
	<p><b>Pistes de réflexion</b></p>
	<p><b>Orienter préférentiellement les subventions accordées aux associations, porteurs de projets et acteurs vers des projets écoresponsables</b></p> <p><b>Porteur : CdC Aunis Sud</b>  <i>Planning de l'action : à définir</i></p>

 <b>Acteurs à impliquer</b>	
<b>Porteur de l'action : CdC Aunis Sud</b>	
<b>Services concernés à la CdC Aunis Sud</b>	<b>Partenaires externes</b>
Service Environnement et Transitions, Service Communication-Tourisme	Cyclad, associations du territoire, CRER, communes, écoles, collèges, lycées

Réduction des émissions de GES		Réduction des consommations d'énergie		Amélioration de la qualité de l'air	
Augmentation du stockage carbone		Développement des EnR		Adaptation aux vulnérabilités	

 <b>Moyens humains et financiers</b>	
Chargé de mission PCAET et chargé de mission TEPOS CdC Aunis Sud	

 <b>Indicateurs de suivi et indicateurs environnementaux</b>	
	<b>Objectif 2030</b>
Nombre d'interventions autour de l'environnement réalisées vers les scolaires et extrascolaires par an <i>État initial : 22 animations en 2023 (Cyclad) - 0 animation du réseau des bibliothèques - 0 de l'ABC intercommunal - 0 TEPOS</i>	40 par an
Nombre d'animations autour de l'environnement organisées sur le territoire par an (hors écoles/collèges/lycées) <i>État initial : 76 animations en 2023 (Cyclad) - 0 du réseau des bibliothèques - 0 de l'ABC intercommunal - 0 TEPOS</i>	40 par an
Nombre de familles impliquées dans un Défi <i>État initial : 0 en 2024</i>	30
Nombre d'ambassadeurs climat sur le territoire <i>État initial : 1 en 2024</i>	5
Nombre de messages de communication sur les gestes de sobriété individuels publiés par la CdC <i>État initial : 30 en 2024 (fil info)</i>	40
Nombre de réponses aux questionnaires à la population sur les besoins/envies/verrous par rapport à la transition énergétique <i>État initial : 1 questionnaire avec 161 réponses en 2023</i>	1 par an avec 200 réponses